RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE.



Autorisation environnementale pour exploiter une carrière de roches massives et ses activités connexes

Lieu- dit Ferme de Rouzat – Gannat - Allier.

Arrêté n° 2691/2023 du 27 octobre 2023 De Mme la Préfète de l'Allier.

Enquête publique du 20 novembre au 20 décembre 2023.

Commissaire enquêteur : R. Fradin

DOCUMENT DÉPOSÉ

LE 18 JAN. 2024

À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

SOMMAIRE.

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE.

Acoust.	Généralités
2.	Le Projet 2 2.1 Composition du dossier 2.2 Nature et caractéristique du projet 2.3 Principaux impacts environnementaux identifiés 2.4 Compatibilité du projet.
3.	Organisation de l'enquête
4.	Etude de différents avis et réponses MO
5.	Analyse des observations – Réponses MO
6	Annexes 11

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE.

1.Généralités.

1.1 Préambule.

La présente demande concerne l'autorisation environnementale visant la poursuite de l'exploitation et l'extension d'une carrière de roche massive granitique située au lieu-dit « Ferme de Rouzat » sur la commune de Gannat dans l'Allier.

Cette carrière en activité a été autorisée par les arrêtés préfectoraux du 06/01/2000 et 24/03/2020 jusqu'au 30/12/2022, et elle comprend une installation de stockage de déchets inertes autorisée quant à elle jusqu'en 2024.

Les autorisations initiales de la carrière portaient sur un tonnage d'exploitation de 130 000 tonnes/an sur une surface de 33 000 m2.

Le projet vise un tonnage moyen de 33 000 tonnes par an, sur une durée de de 30 ans et une surface sollicitée en autorisation de 7ha 10a 00ca pour une surface d'extraction de 4ha.

L'ISDI envisagée s'étendra sur 2 ha avec un stockage global de 250 000 m3 alors qu'elle occupe actuellement 0.6 ha avec un volume stocké de 40 000 m3.

La carrière de Rouzat a vocation d'alimenter le marché de granulats, très majoritairement pour des besoins locaux, dans un rayon de 50 kms. Concernant l'ISDI, ce type de stockage très recherché fait défaut dans le secteur de Gannat, il trouvera toute son utilité dans le cadre de la remise en état finale du site.

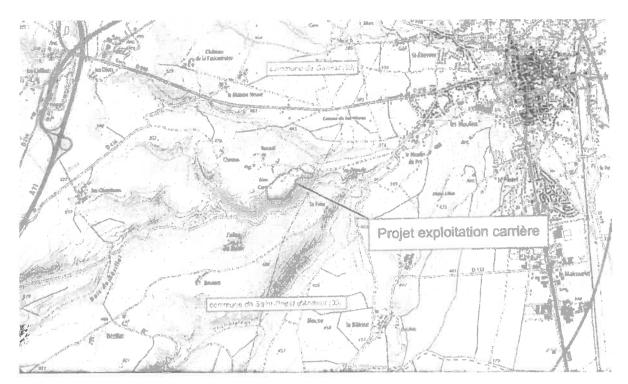
1.2 Le Demandeur.

La société SEMONSAT FILS CARRIERES TRAVAUX PUBLICS ayant pour gérant M. Jean Christophe SEMONSAT est une entreprise de travaux publics et d'exploitation de carrières dont le siège social est situé 5, rue des Prés Liats à Gannat, 03800. Elle compte 10 salariés et intervient essentiellement dans l'Allier et le Puy de Dôme.

Cette entreprise exploite 3 carrières de roches massives dans le secteur de Gannat. Elle détient une convention de foretage et a la jouissance d'exploiter l'emprise foncière du projet de la Ferme de Rouzat, soit 7 ha 10 a 00 ca.

1.3 Situation du projet.

Rapport d'enquête publique. Autorisation environnementale d'extension d'une carrière de roches massives. Lieu dit Ferme de Rouzat. Gannat. Allier.



La carrière de Rouzat est située sur les parcelles cadastrées YR 33 et YL 45, à 1 km à l'Ouest des premières habitations de la commune de Gannat. Peu perceptible depuis cette commune, elle est localisée dans un petit massif dominant la Grande Limagne et exploitée avec une géométrie en dent creuse. Elle est accessible à partir de la RD 998, bien adaptée au trafic poids lourds puis par un large chemin communal sur sa première partie, et privé à proximité de la carrière. Les abords du site sont faiblement habités, le plus proche hameau se situant à 150 m au Nord Ouest.

1.4 Cadre règlementaire.

Cette demande d'autorisation environnementale concerne plusieurs types d'activité dans la nomenclature des installations classées.

Rubrique	Activités	Régime	Installation
2510-1	Exploitation de carrière.	А	Extraction de granit à ciel ouvert dans une surface totale d'emprise de 7 ha 30 a 00 ca
2515-1	Broyage, concassage, criblage.	A	La puissance de l'installation sera de 900 Kw. (supérieure à 550 kw)
2517-2	Station de transit de produits minéraux.	E	Surface utile des stockages de roches et de granulats élaborés sur l'exploitation de 15 000 m2 maximum. (seuils entre 10 000 et 30 000 m2).
2760-3	Installation de stockage de déchets inertes	E	Surface: 20 000 m2 Volume: 250 000 m3 sur 30 ans.
4734-2	Produits pétroliers spécifiques et carburant de substitution.	Nc	2.5 m3 de GNR.
1435	Station service: installation ouverte ou non au public.	Nc	2.5 m3 de GNR.

Rapport d'enquête publique. Autorisation environnementale d'extension d'une carrière de roches massives. Lieu dit Ferme de Rouzat. Gannat. Allier. Pour la nomenclature EAU IOTA, le projet est concerné par :

2150 -2	Rejets d'eaux pluviales.	D	Surface totale d'emprise de 7 ha 10 a
To delivery of the control of the co			00 ca.(seuil entre 1 ha et 20 ha).

Dans son avis délibéré en date du 20 juin 2023, l'Autorité Environnementale formule des recommandations auxquelles le porteur de projet a répondu par un mémoire transmis le 28 juin 2023.

La décision de Madame La Présidente du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand, en date du 02 octobre 2023, désigne le commissaire enquêteur : M. Robert Fradin, retraité de l'Armée de l'Air.

L'Arrêté Préfectoral n° 2691/2023 du 27 octobre 2023 fixe les modalités de déroulement de l'enquête publique(copie en annexe 1).

2. Le Projet.

2.1Composition du dossier.

Le dossier présenté à l'enquête publique a été réalisé par la Société SEMONSAT, en collaboration avec les bureaux d'étude-GEOPROJET et ALLIROL. Il contient :

- Pièce A, lettre de demande du porteur de projet, accompagnée du formulaire de demande d'autorisation environnementale.
- Pièce B, dossier de présentation, avec en annexes différentes pièces: capacités techniques et financières, maîtrise foncière, contrat de foretage, avis sur remise en état finale, arrêtés préfectoraux.
- Piece C, étude d'impact et son résumé non technique, ainsi que des annexes : étude de bruit, mesures de retombées de poussières dans l'environnement, étude sur la présence du Grand Duc d'Europe dans la carrière, plan de gestion des déchets inertes et des terres non polluées de la carrière.
- Pièce D, étude de dangers et son résumé non technique.
- Pièce E, notice hygiène et sécurité.
- Pièce F, plans des abords au 1/1500 ème, plan d'ensemble au 1/500 ème et plan de remise en état final au 1/500 ème.

Le dossier soumis à l'enquête publique est accompagné des avis des services et de la MRAe :

- ➤ Le Pôle politique de la nature du service eau, hydroélectricité et nature, en date du 2 janvier 2023, fait part de ses observations.
- La Direction Départementale des Territoires de l'Allier émet un avis favorable à la date du 5 janvier 2023.
- L'Agence Régionale de Santé fait connaître son avis sur le dossier, à la date du 6 janvier 2023.
- ➤ Le Service Mobilités, Aménagements, Paysages fait part de ses observations dans une contribution en date du 12 janvier 2023.
- Suite à délibération en date du 20 juin 2023, en liaison avec la Dreal, la MRAe a rendu son avis accompagné de recommandations.
- Le 28 juin 2023, le porteur de projet produit un mémoire en réponse à l'avis de la MRAe.

2.2 Nature et caractéristique du projet.

La SARL SEMONSAT FILS CARRIERES TRAVAUX PUBLICS envisage la poursuite de l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de roche granitique au lieu-dit Ferme de Rouzat et son projet intègre également la poursuite d'exploitation de l'ISDI autorisée.

Synthèse du projet :

- Surface sollicitée en autorisation : 7 ha 10 a 00 ca

- Surface consacrée à l'extraction : 4 ha

- Durée de la demande d'autorisation : 30 ans

volume de terre de découverte : 5 000 m3

- volume total du gisement : 400 000 m3

- tonnage exploité sur 30 ans : 1 000 000 tonnes

densité des roches du gisement :

- tonnage moyen annuel: 33 000 tonnes

- tonnage maximum annuel: 50 000 tonnes

- volume des stériles issues du traitement : 10 000 tonnes

- cote altimétrique du carreau final : 430 m NGF

- surface totale du stockage d'inertes : 2 ha

- volume total de déchets inertes : 250 000 m3

Carrière:

Le porteur de projet élabore et commercialise des granulats destinés aux travaux publics et routiers. Ces matériaux sont également utilisés pour des aménagements paysagers en raison de leurs propriétés ornementales reconnues.

L'abattage et l'extraction seront effectués par déroctage à la pelle et minage à l'explosif. Les matériaux seront extraits et traités par broyage- concassage- criblage à un tonnage moyen de 33 000 tonnes/an pour une durée de 30 ans avec une superficie totale du projet de 7ha 10a 00ca pour laquelle la présente demande d'autorisation environnementale est sollicitée.

Cette emprise verra l'extraction, le traitement de la roche , le stockage des matériaux élaborés, des résidus, le stockage de déchets inertes extérieurs à l'exploitation, les pistes de circulation, des infrastructure diverses et les écrans paysagers périphériques. Le traitement des matériaux s'effectuera sur 2 aires :

- Carreau de la carrière : broyage- scalpage primaire, concassage- criblage, au pied des fronts,
- Aire en entrée de carrière : broyage- concassage- criblage des matériaux semi finis par scalpage, criblage.

La surface consacrée strictement à l'extraction est de 4ha et l'exploitation va se poursuivre avec un approfondissement du carreau de 15 m et un léger décalage des fronts vers le Nord.

Rapport d'enquête publique. Autorisation environnementale d'extension d'une carrière de roches massives. Lieu dit Ferme de Rouzat. Gannat. Allier. Le phasage d'exploitation sera conduit en 6 tranches de 5 ans sur la durée de 30 ans avec une remise en état à l'avancement des fronts et des banquettes. L'exploitation sera organisée sur la hauteur du gisement entre les altitudes 430 et 473 m NGF sur 3 fronts :

- front n°1:448 à 473 m NGF sur une longueur de 300 m,
- front n°2: 430 à 460 m NGF sur une longueur de 540 m,
- front n° 3: 430 à 445 m NGF, sur une longueur de 820 m.

ISDI:

En situation actuelle, l'ISDI occupe 0.6 ha avec un volume stocké de 40 000 m3. Le projet envisage une extension à 2 ha pour un stockage global de 250 000 m3 de déchets inertes peu ou pas valorisables constitués d'argile, marnes, pierres, bétons et divers gravats non pollués.

Les déchets seront stockés par couches successives, en alvéoles entre les cotes 430 et 460 m NGF, ils seront recouverts d'une couche de stériles ou de terre de décapage permettant la reprise de la végétation.

Les prescriptions générales applicables à cette activité (nomenclature 2760-3) seront respectées avec un suivi environnemental commun avec celui de la carrière.

Remise en état finale:

La remise en état finale du site se fera dans l'objectif de réduire toutes les caractéristiques paysagères qui évoquent une carrière, afin de rétablir cette zone dans son environnement d'origine avec des modes de végétalisation adaptés. Le site sera rendu exempt de tout matériel, stockage et traces de l'activité industrielle passée.

Après avoir été purgés, les fronts de taille, pourront être assimilés à des falaises granitiques avec quelques cônes d'éboulis permettant de rompre l'effet géométrique.

Sur l'ISDI, l'apport de matériaux permettra un remodèlement de l'ensemble avec une plateforme sommitale et des talus à pente stable.

Les bassins de collecte des eaux de ruissellement seront partiellement remblayés laissant place à des mares peu profondes.

Le site de l'ancienne carrière sera maintenu clos, avec barrière d'entrée et signalisation des zones de danger. Le site sera interdit au public et à toute personne non autorisée.

2.3 Principaux impacts environnementaux identifiés.

Cadre de vie, santé des riverains :

- l'étude d'impact indique que les effets sur le paysage resteront peu élevés, cette carrière est située dans un environnement de collines avec une exploitation en dent creuse et un encaissement dans le relief. En outre, le projet consiste essentiellement à approfondir le carreau.
- en matière de qualité de l'air, le dossier précise que les retombées de poussière restent circonscrites à l'emprise de la carrière avec des taux mesurés très faibles, 10 fois inférieurs aux taux de référence de qualité.
- le bruit, les vibrations induites par l'exploitation de la carrière et les tirs de mines sont pris en compte, ont fait l'objet de mesures de contrôle, et d'aménagements, notamment à l'égard des installations de Rapport d'enquête publique. Autorisation environnementale d'extension d'une carrière de roches massives.

Lieu dit Ferme de Rouzat. Gannat. Allier.

la Ferme de Rouzat. Compte tenu du dépassement de l'émergence sonore constatée sur ce site(0,5 dB), une modernisation et un meilleur positionnement des installations de traitement est envisagé.

- le trafic routier induit par la carrière est estimé à 12 camions par jour, ce qui représente 5% du trafic PL sur la RD 998 et donc un impact relativement modéré par rapport à la situation actuelle.

Milieu naturel et biodiversité :

- la carrière de Rouzat n'intègre aucune ZNIEFF, zone protégée au titre de Natura 2000 ou Espace Naturel Sensible.
- des mesures de réduction des effets sur les habitats-milieux et biodiversités sont présentés dans le dossier en raison de la présence certaine ou probable d'espèces faunistiques emblématiques protégées, du défrichage décapage de sols, de reconquête végétale et forestière.

Impact climatique. Circulation routière.

- effet plutôt positif de ce projet dans la mesure où il permet une desserte locale de granulats sans avoir recours à des solutions de longs transports très carbonés. Idem pour l'ISDI qui, constituera localement un site approprié au stockage de matériaux et contribuera à la remise en état finale.

2.4 Compatibilité du projet.

Le projet présenté par la société SEMONSAT Fils apparaît compatible avec :

- le Schéma Régional des Carrières Auvergne Rhône Alpes, il répond aux objectifs principaux visés dans l'Arrêté Préfectoral du 08 décembre 2021 en matière de performance environnementale, de planification de ressource en matériaux et d'approvisionnement de proximité,
- le SDAGE Loire Bretagne, le projet de carrière ne va à l'encontre d'aucune des mesures et orientations fondamentales de ce schéma , de même pour le SAGE Allier Aval,
- le ScoT Saint Pourcain Limagne et le SRADDET énoncent des stratégies qui ne sont aucunement remises en cause par le projet de poursuite d'activité de la carrière de Rouzat qui offre en outre une solution locale pour les déchets inertes issus du BTP.

3. Organisation de l'enquête.

- 3.1 Désignation du commissaire enquêteur : la décision n°23000125/63 en date du 02/10/2023 de Mme La Présidente du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand désigne le commissaire enquêteur : M. Robert Fradin.
- 3.2 L'arrêté n° 2691/2023 de Mme La Préfète de l'Allier, en date du 27/10/2023, porte ouverture de l'enquête publique.
- 3.3 Préalables à l'enquête : dés la réception de sa désignation par le Tribunal Administratif, le commissaire enquêteur est entré en contact avec les services de la Préfecture, puis avec le porteur de projet et la municipalité de Gannat.

Le 13 octobre, la Préfecture a transmis au CE un exemplaire du dossier en format numérique et le 17 octobre, les modalités de déroulement de la procédure ont été fixées en vue d'établir l'arrêté d'ouverture d'enquête et l'avis au public.

Le 15 novembre, au siège du pétitionnaire, M. Jean Christophe SEMONSAT, gérant de la société SEMONSAT et M. Bertrand VERDIER, responsable du bureau d'étude GEOPROJET ont procédé à la

Rapport d'enquête publique. Autorisation environnementale d'extension d'une carrière de roches massives. Lieu dit Ferme de Rouzat. Gannat. Allier. présentation du projet et répondu aux questions du commissaire enquêteur. S'en est suivie une visite du site de la carrière et de ses abords.

Le même jour, le commissaire enquêteur s'est rendu en mairies de Gannat, Vensat, Saint Genes du Retz afin de viser les pièces du dossier d'enquête, ouvrir et parapher le registre papier déposé en mairie de Gannat. A cette occasion, le commissaire enquêteur a pu s'entretenir avec Mme POUZADOUX, Maire de Gannat et M. GATIGNOL, adjoint en charge de l'aménagement du territoire et de l'entretien des territoires.

Le 16 novembre, les dossiers soumis à l'enquête publique dans les mairies de Bègues, Mazerier et Saint Priest d'Andelot ont été visés.

3.4 Publicité:

L'avis au public a été publié à 2 reprises dans plusieurs journaux :

- La Montagne, quotidien, Allier et Puy de Dôme, Annonces classées des 2 et 23 novembre 2023 (annexes 2 et 3).
- La Semaine de l'Allier hebdomadaire, Annonces légales des 2 et 3 novembre 2023 (annexes 4 et 5).
- Le Semeur hebdo, hebdomadaire, Annonces légales des 3 et 24 novembre 2023 (annexes 6 et 7).

Les avis au public ont également été affichés dans les mairies concernées (certificats en annexe 8 à 13), ainsi que à l'entrée de la carrière en un lieu visible d'une voie publique (annexe 14).

3.5 Ecoute du public :

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public en mairie de Gannat les :

- lundi 20 novembre 2023, de 9h à 12h,
- mardi 28 novembre 2023, de 16h à 19h,
- mercredi 6 décembre 2023, de9h à 12h,
- vendredi 15 décembre 2023, de 14h à 17h,
- mercredi 20 décembre 2023, de 15h à 18h.

3.6 Déroulement de l'enquête - Clôture.

Le 20 novembre, à l'ouverture de l'enquête, l'accès aux pièces et registre dématérialisé a été contrôlé.

Quelques personnes, 4 au total, se sont déplacées pour rencontrer le commissaire enquêteur, consulter le dossier et obtenir des renseignements. Une seule observation apparaît sur le registre papier.

Le 20 décembre 2023, le registre d'enquête papier a été clos par le commissaire enquêteur qui a emporté l'ensemble des pièces du dossier.

Le 21 décembre 2023, le procès-verbal de synthèse des observations a été remis en main propre au porteur de projet (copie en annexe 15).

Le 22 décembre 2023, réception du mémoire en réponse au procès-verbal du 21(copie en annexe 16).

4 Etude de différents avis et réponses du MO.

Plusieurs avis sont joints au dossier soumis à l'enquête :

Rapport d'enquête publique. Autorisation environnementale d'extension d'une carrière de roches massives. Lieu dit Ferme de Rouzat. Gannat. Allier.

- la DREAL dans son avis en date du 2 janvier 2023, juge les mesures ERC insuffisantes et sollicite des compléments.
- la DDT, donne un avis favorable au projet dans son courrier en date du 5 janvier 2023,
- l'ARS dans son avis du 6 janvier 2023, conclus sur un constat d'étude d'impact de bonne qualité tout en recommandant au porteur de projet de respecter les mesures énoncées dans son avis,
- le service Mobilité, Aménagements, Paysages, dans sa contribution du 13 janvier 2023 note une analyse paysagère incomplète et un manque d'illustrations.

4.1 la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Suite aux compléments apportés au dossier initial par le pétitionnaire, la MRAe fait connaître son avis délibéré à la date du 20 juin 2023 : des lacunes sont relevées dans l'état initial et elle formule un certain nombre de recommandations, remarques auxquelles le porteur de projet a répondu par un mémoire transmis le 28 juin 2023 :

- concernant l'enjeu relatif à la qualité de l'air, après avoir effectué un rappel sur le contexte général des émissions de poussières des carrières et sur les études conduites par l'ADEME, l'exploitant propose une campagne expérimentale de mesure de particules fines à proximité des 2 habitations, en vue de compléter le suivi règlementaire de ces retombées, avec notamment une recherche de silice cristalline.
- sur le sujet du bilan carbone, le pétitionnaire prévoit des mesures d'évitement, de réduction et de compensation basées essentiellement sur des consignes de bonnes pratiques et de discipline des personnels, ainsi que sur le maintien en bonnes conditions et sur le renouvellement du matériel. La remise en état progressive de l'installation de déchets inertes par reconquête végétale et boisement naturel contribuera au stockage carbone, de même que la remise en état finale du site pour une perte relativement faible des capacités de stockage initiales.
- sur les nuisances liées aux tirs de mines, l'exploitant prévoit d'informer les différentes administrations ainsi que les riverains proches de la carrière, du jour et de l'heure du tir.
- pour ce qui est des effets cumulés de ses carrières de Rouzat et de Saint Antoine, l'exploitant s'engage à éviter des pointes de production et de transport simultanées.
- le pétitionnaire s'engage à enregistrer le suivi écologique du site, et à l'analyser avec une adaptation des mesures ERC si besoin. Les suivis environnementaux seront respectés, archivés et transmis selon la règlementation.

4.2 Délibérations.

- le conseil municipal de la commune de Gannat émet un avis favorable au projet par délibération en date du 19 décembre 2023.
- le conseil municipal de Mazerier émet un avis favorable au projet par une délibération en date du 21 décembre 2023.
- La communauté de communes Plaine Limagne, par délibération en date du 19 décembre 2023 émet un avis favorable à la continuité d'exploitation et un avis réservé sur le projet d'extension.

5. Analyse des observations - Réponses MO.

Cette enquête publique a peu motivé peu le public. 4 personnes sont venues rencontrer le commissaire enquêteur, le dossier dématérialisé quant à lui a été consulté 507 fois et 120 visiteurs ont téléchargé des documents. Pièces les plus téléchargées :

- DDAE: 15 fois,

Etude d'impact et Résumé non technique : 10 fois,

Avis MRAe: 8 fois,
Avis SEHNPN: 9 fois,
Avis DDT: 10 fois,
Avis ARS: 9 fois,

Avis SMAP:10 fois.

2 contributions sont favorables au projet, 1 apparait sur le registre papier déposé en mairie de Gannat, la seconde est mentionnée dans le registre dématérialisé.

3 contributions font ressortir des arguments défavorables à l'extension de la carrière et à la poursuite de cette exploitation.

5.1 Favorables:

Mrs Mathinier Cyril et Christian: riverains les plus proches de la carrière, ont déposé leur contribution sur le registre papier en mairie de Gannat. Tout en étant favorables à la poursuite de l'exploitation de la carrière, demandent au porteur de projet de modérer la charge des tirs de mines en raison des vibrations importantes occasionnées sur leurs bâtiments (élevage et habitations). Ont également sollicité de façon orale des précisions sur l'extension envisagée.

Réponse du porteur de projet : les fronts supérieurs seront excavés à la pelle mécanique et dent de déroctage, donc absence de vibrations. Pour les tirs de mines, limitation des charges selon la distance aux habitations : aucun tir à moins de 140 m, 35 kg/trou entre 140 et 180 m, 70 kg/trou au-delà de 180 m. En outre, le pétitionnaire rappelle que lors de chaque tir, des mesures vibratoires sont effectuées en vue d'ajuster les charges si besoin.

Sur l'extension de la carrière, le pétitionnaire rappelle que le projet consiste essentiellement en l'approfondissement du carreau de la carrière mais nécessitera cependant un décalage des fronts supérieurs qui sera mis en œuvre toujours avec l'objectif d'harmoniser la géométrie de la carrière

M. Petit: contribution n°4, favorable au projet, considérant qu'il est nécessaire d'encourager la production locale pour des raisons économiques de maintien/création d'emplois et environnementales (limitation des transports, amélioration du bilan carbone).

N'appelle pas de réponse de la part du maître d'ouvrage.

Commentaire du CE : les réponses apportées par le pétitionnaire sont essentiellement un rappel des éléments figurant dans l'étude d'impact et l'étude de danger du dossier. La limitation des charges en fonction de la distance aux habitations était déjà appliquée, il reste que les phénomènes vibratoires peuvent évoluer en fonction de la qualité de la veine traitée et les relevés effectués doivent être observés avec attention pour les tirs suivants.

Sur les caractéristiques de l'extension, il est à retenir que les fronts d'exploitation resteront toujours circonscrits à l'intérieur des fronts remis en état avec une bande de retrait de 10 m.

Rapport d'enquête publique. Autorisation environnementale d'extension d'une carrière de roches massives. Lieu dit Ferme de Rouzat. Gannat. Allier.

5.2 Opposés au projet :

Contributions portées sur le registre dématérialisé :

Anonyme, contribution n°1, en date du 24 novembre 2023, opposé au projet en raison du contexte écologique actuel.

M. Hubert Montjol, contribution n°2 en date du 15 décembre 2023, opposé au projet pour :

- atteintes environnementales : végétation insuffisante, impact sur les oiseaux,
- projet en contradiction avec la loi ZAN,
- atteinte à la tranquillité des riverains et à leur sécurité de par la circulation de camions en centre ville,
 - projet de réhabilitation du site en fin d'exploitation insuffisant.

M. Michel Durant, vice – président de Nature Vivante Gannat, contribution n°3, opposé au projet d'extension de la carrière au lieu dit Ferme de Rouzat pour :

- prise en compte insuffisante du cumul de carrières dans le même secteur, en matière de nuisances pour l'environnement naturel et humain (qualité de l'air, tirs de mines),
- aspect paysager : végétation insuffisante pour masquer l'impact de l'exploitation, demande l'implantation de rideaux d'arbres, à l'identique de ce qui a été fait à la carrière St Antoine(CERF),
 - contradiction avec la loi ZAN,
- dégradation de chaussée due à la circulation des poids lourds et mise en cause de la sécurité routière.

Réponse du porteur de projet : le descriptif du projet est présenté dans le dossier soumis à l'enquête publique, de même que les précisions apportées dans le mémoire en réponse à l'autorité environnementale, notamment sur la qualité de l'air, la sécurité routière et la remise en état finale de la carrière. Le pétitionnaire estime que les mesures d'évitement et de réduction sont appropriées.

Commentaire du CE : le maitre d'ouvrage a répondu aux remarques en défaveur du projet et s'appuie sur son projet de remise en état final. La circulation routière crée par l'exploitation n'est pas importante. La crainte exprimée dans les 2 contributions défavorables est motivée par l'existence de 2 écoles en entrée de ville. Concernant les 2 compléments d'information sollicités par le commissaire enquêteur, il s'agissait effectivement d'une faute de frappe et d'une erreur de lecture d'un plan.

Le Vernet le 15 janvier 2024.

Le commissaire enquêteur.

15

Annexes.

- Annexe1 : arrêté préfectoral.
- Annexes 2 et 3: avis au public parus dans La Montagne des 2 et 23 novembre 2023.
- Annexes 4 et 5 : avis au public parus dans La Semaine de l'Allier des 2 et 23 novembre 2023.
- > Annexes 6 et 7: avis au public paru dans La Semeur Hebdo des 3 et 23 novembre 2023.
- Annexes 8 à 13 : certificats d'affichage, mairies : Gannat, Mazerier, Bègues, St Genes du Retz, St Priest d'Andelot, Vensat.
- Annexe 14 : photo affichage en entrée de carrière.
- > Annexes 15 : copie du procès-verbal de synthèse.
- > Annexe 16 : copie du mémoire en réponse.



Direction de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale

Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

N° 2691 / 2023 Du 27 octobre 2023

Arrêté

portant ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par SARL SEMONSAT FILS CARRIERES TP en vue du renouvellement avec extension de la carrière à ciel ouvert de roches massives, sise au lieu-dit « Ferme de Rouzat » sur la commune de Gannat

> La préfète de l'Allier Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre national du Mérite Chevalier des Palmes académiques

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.122-1, R. 123-1 et suivants, R. 181-16 et suivants, R. 512-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 122-1 et suivants, L. 122-4 et suivants, L. 123-1 et suivants ;

Vu la demande d'autorisation environnementale déposée le 28 novembre 2022 sur le guichet unique numérique par la SARL SEMONSAT Fils Carrières Travaux Publics et complétée le 13 avril 2023, en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre et étendre l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de roches massives située au lieu-dit « Ferme de Rouzat » sur la commune de Gannat ;

Vu les plans et documents présentés à l'appui de la demande et notamment l'étude d'impact ;

Vu les avis recueillis lors de la phase d'examen en application des articles R.181-19 à R.181-32 du Code de l'environnement et joints au présent dossier d'enquête publique ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Auvergne Rhône-Alpes, délibéré le 20 juin 2023 sur cette demande, ainsi que le mémoire en réponse aux remarques de la MRAe, produit le 28 juin 2023 ;

Vu le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 21 juin 2023 ;

Vu la décision de Mme la présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand du 2 octobre 2023, portant désignation d'un commissaire enquêteur ;

Préfecture de l'Allier 2 rue Michel de l'Hospital CS 31649 - 03016 MOULINS Cedex Tél. 04 70 48 30 00 - prefecture@allier.gouv.fr www.allier.gouv.fr Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Une enquête publique, d'une durée de 31 jours, est ouverte du lundi 20 novembre 2023 à partir de 9 heures jusqu'au mercredi 20 décembre 2023 inclus, 18 heures, à l'effet de recueillir les observations de toutes personnes intéressées sur le projet présenté par la SARL SEMONSAT Fils Carrières Travaux Publics, en vue d'obtenir de la préfète de l'Allier, l'autorisation environnementale de poursuivre et étendre l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de roches massives située au lieu-dit « Ferme de Rouzat » sur la commune de Gannat.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Gannat.

Article 2 : Le dossier d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Gannat. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et horaires d'ouverture de la mairie pendant cette période, soit les lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 18h00 et le mardi de 8h30 – 12h00 / 14h00 – 19h00.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site mis en place pour l'enquête à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/4978

Ce lien est également disponible sur le site internet de la préfecture de l'Allier : www.allier.gouv.fr Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours.

Le dossier (sous format papier et/ou dématérialisé) sera également disponible dans les autres mairies figurant dans le périmètre de l'enquête publique, à savoir : Bègues, Mazerier et Saint-Priest-d'Andelot (département de l'Allier), Saint-Genès-du-Retz et Vensat (département du Puy-de-Dôme).

Article 3 : Un avis au public annonçant l'ouverture de l'enquête :

- sera publié, par les soins de la préfète de l'Allier et aux frais du pétitionnaire, en caractères apparents, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux pour chaque département concerné : « La Montagne Centre France Quotidien » et « La Semaine de l'Allier » pour le département de l'Allier, « La Montagne Centre France Quotidien » et « Le Semeur Hebdo » pour le département du Puy-de-Dôme.
- Il sera justifié de cette formalité de publicité par un exemplaire de chaque journal contenant l'insertion.
- sera affiché par les soins du maire, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique, en mairie de Gannat, commune d'implantation de la carrière.
- sera affiché, par les soins des maires, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique, en mairies de Bègues, Mazerier et Saint-Priest-d'Andelot dans le département de l'Allier, en mairies de Saint-Genès-du-Retz et Vensat dans le département du Puy-de-Dôme, communes se situant dans le rayon d'affichage de 3 kilomètres minimum autour du projet et par conséquent concernées par les risques et inconvénients dont l'installation envisagée pourrait être la source.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires précités.

- sera affiché, par les soins de la SARL SEMONSAT Fils Carrières Travaux Publics, dans les mêmes conditions de délai et de durée, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage de l'aménagement projeté et visible de la voie publique. Cette affiche au format A2 (42 x 59,4 cm) devra comporter le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées en caractères noirs sur fond jaune.

Article 4 : La présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné, par décision du 2 octobre 2023 :

- M. Robert FRADIN, officier de l'Armée de l'Air en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire,
- M. Patrick HAASZ, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement de M. Robert FRADIN, la poursuite de l'enquête sera transférée sans délai à M. Patrick HAASZ.

Le public est informé de ces décisions.

- Article 5 : Toute personne intéressée ayant des observations ou des propositions à présenter, pourra, pendant toute la durée de l'enquête :
- soit les consigner par écrit sur le registre, préalablement côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet dans la commune de Gannat, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie.
- soit les formuler par lettre transmise à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Gannat Hôtel de Ville 26 Place Hennequin 03800 GANNAT ; celui-ci les annexera au registre d'enquête tenu à la disposition du public.
- soit les faire connaître oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra personnellement le public aux jours et horaires suivants :
- à la mairie de Gannat :
- Lundi 20 novembre 2023, de 9 h à 12 h (ouverture de l'enquête)
- Mardi 28 novembre 2023, de 16 h à 19 h
- Mercredi 6 décembre 2023, de 9 h à 12 h
- Vendredi 15 décembre 2023, de 14 h à 17 h
- Mercredi 20 décembre 2023, de 15 h à 18 h (clôture de l'enquête)
- soit les formuler par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4978@registre-dematerialise.fr
- soit les inscrifé sur le registre dématérialisé sécurisé, accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/4978

Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé.

Article 6: À l'expiration de l'enquête, le mercredi 20 décembre 2023 à 18 heures, le registre dématérialisé sera clos et le registre d'enquête écrit clos également et signé par le commissaire enquêteur.

Article 7 : Dans la huitaine suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire ses observations dans un délai de 15 jours.

Le commissaire enquêteur rédigera d'une part, un rapport dans lequel il relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies, et d'autre part, ses conclusions motivées qui doivent figurer dans un document séparé et préciser si elles sont ou non favorables à la demande d'autorisation.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les registres d'enquête et le dossier ayant été soumis à enquête publique, devront parvenir à la préfète de l'Allier, Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Ingénierie Territoriale – Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique, dans le délai de 30 jours à compter de la date de la clôture de l'enquête, ainsi qu'à la présidente du Tribunal Administratif.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressées dès leur réception par la préfète, au demandeur et aux maires des communes concernées par l'enquête publique.

Article 8 : Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance en Préfecture - Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Ingénierie Territoriale — Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique, et dans les mairies concernées, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 9 : Les conseils municipaux des communes visées à l'article 3 ainsi que les conseils communautaires de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne et de la communauté de communes Plaine Limagne sont appelés à donner leur avis, dès l'ouverture de l'enquête, sur la demande d'autorisation. Ne seront pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête.

Article 10 : La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Article 11 : Des informations peuvent être demandées sur le projet auprès de :

- SARL SEMONSAT Fils Carrières Travaux Publics - Contact : M. Sébastien MORIN
5 ZA Les Prés Liats 04 70 90 84 60
03800 GANNAT semonsat.bureau@gmail.com

Article 12: Le secrétaire général de la préfecture de l'Allier, la sous-préfecture de l'arrondissement de Vichy, le commissaire enquêteur, les maires de Gannat, Bègues, Mazerier et Saint-Priest-d'Andelot (dpt 03), Saint-Genès-du-Retz et Vensat (dpt 63), ainsi que la présidente de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne et le président de la communauté de communes Plaine Limagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée au directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes.

Moulins, le 2 7 OCT, 2023

Pour la Préfète et par délégation Le Directeur de Cabinet

Vincent VALLET

Annonces classées

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

vertions d'une songelle publique pourcement la demande infortantion environnementaire poérciales par la STAR BOUSTO FIS COMMENTS P. poblice en reseauxilement seus section d'une conflice d riel envirol de suches mondes, ples en lign-dit « Forme de Rissant » per la manune de Gaussi

Par omité préferant et 2690/2023 du 27 outebre 2023, une empête ribidique sui le projet summet, d'une diante de 31 pares, est préscrite du landi 20 paresaine 2023 jesqu'au associed 20 dianoches 2023 inclus La décision sus epibble d'une neur à l'autre de la prodeinne est une auto-

La dission conceptible d'interveur à l'accor de la paraditage est une ento-risation assanté du respect des précipillans, ou un splus. Les comunities conservées par citale engaller aux : Cannot, Béques, Mouvers et Sond Pareis à Roublec (departement de l'Assa), Sond Genér-che latte et l'excel (departement par par de Danie). L'exquelle sero spediale par EN Bollen FRADIN, choixes de l'aurée de l'oir en réstrible, désigné en qualité de continuazione exquelleur bollune. En cos d'expediences de celenci, la promotie de l'exquêre est transférée sero désig di N. Pratis (RASI), designé en qualité de conservence enquêteur soulaites.

sapplicat. Le sègé de l'emplée est ése à la sociale de Gamet. Le desser d'emplée sus à disposition de bable, comprend peterment Le restade d'august rélative du passet, caris que l'ovis de l'autorité évoi

per d'enquête sublique som consellatio, prestant la dicrée de

Chengular - seus support request ou manufaque dont for mainte seusories, ison jours et homies habitats d'appenture no public - pur le seusories de la prédiction de l'Auther (nova chen gronn fil - public de l'auther de l'Auther (nova chen gronn fil - public de l'auther d

Le public pound founder ses observations et propositions a portir du land. 20 novembre 2023 à 9 heures jarqu' au 70 décembre 2023, à 19 heures

sur le registre current à cet effet deux le maine de Garacet et beus à fa déposition du public oux jours et lauranes habituels d'ouvertune ; sur les registre démondérables aucresible sur internet en utilisant le lier-

schenti.

hétos: //www.iegotor-desmolerioller.le/4978 (zr. bis est également dispo-nible ent le site: www.ollier gane for Accurd > Problembors > Enquêtes et corrudationers publiques > Consoliutions publiques en vous () ; por vione Gectavanque à l'ochesse subunité remporte-publique 4976@ere

gabre denudiesalise for, per convier oriente un conventiume une illeur à l'actienne de la matrie segre de l'ensaille : Mance de Camart-Histel de Ville : 26 Ffaire Hennequen - 08800 GMINIOT.

-0:000 CANONT, Le commissione exploiteur se biandra à la deposition du public pour recevoir les observations archée du livries, sup livrie, divis et boraces

in de Gassat . Lundi 20 somentire 2023, de 9 fi à 12h (puer ture

de l'esquittel Monti 28 respenden 2023, de 16 h à 19 h

Marcone de Gelecontre 2003, de 9 h à 0 l h Mercone de Gelecontre 2003, de 9 h à 0 l' h Vendred: 15 decembre 2023, de 16 h à 17 h Marconet 20 décembre 2023, de 16 h à 18 h (100ure de l'excustre) Les observations formatées par une pestale servet ourseles ou réjoine d'enquête terre à disposition ou réjor de l'empête en recure de Gaussi. Les observations adensées par une électronique servet joubliées et con-catiolités sur le suis pairei.

combites sur le sie suites.

Le report el les consultant d'informatione empièle : percrit lèmes à la disposition du public, chair les considéres précrités, el ser internet à l'autress solvants : pour disposition de précrités, el ser internet à l'autress solvants : pour disposition de récoplant et per dont un an à compter de la tilitate de l'évaluire.

compiter de lo blôture de l'enquêtre. Des follomodiums six le projet perment être demonitées overés de SARI, SENCONSAG FIIb Comères Frances Petitis

Contact No. Schooler MONTH - 04 70 90 84 60 - permanatibu

E.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Providen discriperentals des bertleiers

essent is the re/2013 piched approbables de la corte communido de Salad Primpio no Restre La pubble de l'Alber Chambles de la Légion d'Amousser

Chicar de l'avec malaise de Médie

Chambles de l'avec malaise de Médie

Chambles des Polimes mandantes (250-7 et servants, 180-7 et

R. 16] de el similardo. Var la distribución del consest interacipal de la commune de Saint-Passquer

sor Bestire un dele du 19 février 2018 presentant l'élaboration de la corte communicie ; Via les Statuds de la Construment é de Construmes Bols Allier Beslure et Loire,

We les Studies de la Constramación de Constramación de Miller de Bedimente et Loire, modatemente la compressione en indiffere de discinente del simbalistica; ; l'els l'ovis fonocide de la constraint departementade de préservation des sépaces opricifes, indivervé et foresties en date du 07 avril 2022 sur le projet d'élibotation de la curis communale (cirlic L-1834 du Code de l'urbinissima) et sur la demande de dérapolition à l'urbinisational et la l'arbinisma) et sur la demande de dérapolition à l'urbinisational, indibée en l'observacir de SCot approviné (ciriche L425 du Code de l'urbinissima); Via l'accurat torte de Modarne la Préféte de l'Aller portioni dévogation à l'indibendito limitée en l'absence de SCot apprivise;

ARRETE Article ter : to code communic de la con Destre, en application des articles 1.150-1 et 1.151-2 du Cade de l'auto-plane, est approvance sur l'ensemble du territoire de la commune, telle que définie dans les douausents emenés ou présent anêté;

Arbide 2. Les perms de construer et outres extes assimblés sevent delivrés ou nom de la commune es application de l'article 1. 422-1 du Cade de

ce nour ou a funcione de superiorier de recuper. Performance de l'indice et superiorier de l'information de servicier de l'indice de préfetuler, Monsieur le président de le Communicaté de Communicaté de l'Indice de l'Indice et l'Indic

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

unnoncus.cfp@centrefrence.com



ANTIQUAINE GENER ANTIQUARIE CEMERA-LISTE, achieta manasun de foncreux, machien 4 marada dru, suraba der unissella, tout mahiller, fanja; cardi-loc, via, surabu, palce de manasun, RC SIZBAUSS, MR OLLMANN, Tél. 06.46.6134.64. 259397



M. LACHAUX ACHETE. No. ALCHANIX ACHETY, tous muchines to couline, pendudes et cutilious, man-monthes to couline, pendudes et cutilious, man-monthes to couline, pendudes et cutilious, man-monthes de cutilious, acritors de table, aficques veryles, caimes et fluins, piloses de montaine, monthes brusciele et dynamica, piloses de montaine, monthes publicas métains, experitues et désplacements qualités, pulciment limitate, puelement limitate, puede putalis, palement laural-diet, service ditherres. 161. 06.42.01.81.42 la chagolarid@gmail.com sir. 788783330. 258362

TRECHERCHE
TRACTEURS AGE
COLES, & partir
de 1970, tous étuts,
fondiss inneques, même
hors service. CORNELO UP D, tél.
06.10.24.45.56, járon 751.289.349.00035



POUR DES BENCONTRE SERBEISES, appeles votre consellère motrimonicie 10 ens de réussite. WWW.ANNE-MARIE-COM SELLS.COM: tél. 86.78.41.95.41, 140 me J. Jourts Vidny, 18 me des Transeries Moulins, 35 qual L. Skanc Mouthu-258743

THOUTES: "4

AGENCES

PER EA SOLITIDE, décou-vez des cantaines de par-sonnes seules prétent à faire des rencontres sénicuses entre particules sur votre région. SPC, tél. 0,805.03.10.03, ap-pel gratuit, sirea 852007771. 260264

AGENCE, + d 3.400 annonces a particulier à particulier avec téléphone por des rencourses séries ses. POINT RENCO TRES MAGAZINE, door H l de de mentation gratuite sous pli discret, tel. 0.800.02.88.02. opwww.prmag.fr





III SSIES SHEETE

DETRESSES

The Committee of the Co

Commission of Education Meeting Confidence of Mission on Aura, and Confidence of Mission of Mission

Consider the action of the Construction of the

COMME ENGINEERING MACHINE PROMISE IN HUMBER 1. 15, describe Country of the 20 to 25 to 25

Change in an information program and the common and

SOLIDARITE

SOLDANTE

ST. DARLOS ALON DE LOS DEL LOS DE LOS DE LOS DE LOS DE LOS DE LOS DE LOS DEL LOS DE LOS DEL LOS DELLOS DEL LOS DELLOS DEL LOS DELLOS DEL LOS DELLOS DELLO

Continue (Continue) and the continue of the co

The second secon

The second secon

Fighty TOSCO ST. M.

Fighty To

DE PLIC SERVICE

nei. Piliope de billade: Meda IC 22599 21 Da 2001 au romoni, de 115 f

Institute (Say, 60 to 10 to 20 to 20

SOCIAL

Consest for princers and all consequences of the consequences of the consequences and all consequences of the consequences and all consequences of the consequences and all consequences of the consequences o

Name - such wife PMSSN St. - and fee - 201

Place investigation of the second of the sec

e pener de la comencia e en actual de la comencia del la comencia de la comencia del la comencia de la comencia de la comencia del la

Why of price (Front residuals or 2017 Education) instrument and or COP ELECTION (Instrument 1997) reserve to the decision of 2017 Minimum One regular State Control of the color of the first (1997) Control of One regular State Control of the color of

alantaria de de la companio del companio de la companio de la companio del companio de la companio del companio de la companio de la companio del companio del companio del companio del companio de la companio de la companio del c

e, des de la companya del companya de la companya de la companya del companya de la companya de la companya de la companya de la companya del com

THE CONTROL OF THE PARTY AND A LOCATION OF THE PARTY AND A

A The de table 16 and SN 2012 See Control of the second to the and the design of the state of

Commission Code and Proceedings of 1995 (1994 CTU) for a selected reportant code and the code of the c

SIS TARIN - 02 SE 59 ZE 54 AMBEN DATE (SAIN) W = 04 70 25 24 35 (6.07 A5 56 29 AMBONO JERRI W = 04 70 25 24 25 (6.07 A5 56 29

Avis d'obsèques / Annonces classées

WICHY.

Ses enfants, Ses petits-enfonts, Sa sœur, Ainsi que toute la famille

ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Alice GENESTE

survenu à l'âge de 97 ans. La cérémonie d'hommage se déroulera au crématorium de Vichy, le samedi 25 novem-bre 2023, à 8 h 30. Alice repose à l'hôpital de Vichy.

La famille remercie tout particulièrement le SSIAD de Cusset et le personnel solgnant qui a accompagné Alice.

Dubrigeon «Funéris», Vichy.

MONTMARAIRT

Le Conseil d'administration de la Caisse Locale du Crédit Agricole, Les soloriés de l'agence, ont l'immense douleur de vous faire part du

Madame Martine DURIN

Administratrice depuis 2005

Ses obsèques seront célébrées le vendredi 24 novembre 2023, à 14 h 30, en l'église de Beaune-d'Alier. Que son souvenir reste dans nos mémol-

Très sincères condoléances à sa famille.

AVERMES - YZELIRE

Nathalie, sa fille ; namone, su mie ; Huso, Jules, ses petits-fils ; Ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous foire part du décès de

Monsieur Roger BLETY

La défenance religieuse sero célébrée le lundi 27 novembre 2023, à 14 heures, en l'égise d'Avermes, suivie de l'inhumation au cimetière d'Avermes. Roger repose à la chambre funéraire d'Yzeure.

d'Yzeure. Condoléances sur registre.

Pos de plaques. Une pensée est démandée pour sa fille

Laurence

et son épouse

Pierrette

La famille remercle toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

Sookie Krost PF (04.70.20.88.68).

MONTMARAULT

Elie BENI et Madeleine, Elle BEM et Modereine, Sugarine ROLAND, son frère, sa belle-sœur et sa sœur ; Ses neveux et nièces ; Ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Georges BEN!

survenu la veille de ses 96 ans. ta cérémonie civile aura lieu le vendredi 24 novembre 2023, à 14 h 30, au cimetière de Saint-Marcel en-Murat.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui, par leur présence, envois de fleurs, prendront part à sa peine.

Pf Lagarde, Cosne-d'Allier.

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

ANNONCES LÉGALES

ex toutes les publications sur

04.73.17.31.27

legalecy controllanca.com

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

M. School SOURCER - Mobile 14 place du 14 juillet 13500 COMMENTRY mel outele fraction alle connectively

wen : http://www.comiseetay.fr/ SREE 20190082030394

Groupement de commoniés : Non L'over impliante un minité authic

Objet : ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE - VOIRIE

Réference volution : 2025-09

Type de marché : Transar Procédure : Procédure extentée ouverte

Technique d'achet : Sons objet Lieu d'execution : piece de 14 kaine 03600 COMMENTRY

Durée : 36 mas. Forme da manché : Prediction divisée en lois : non

les variantes sont exignes : Non.

Conditions de participation Austrituations à produine quant our qualitée et capacités du condited : Aptitude à courser l'activité professionnelle :

Liste et description succiecte des conditions :

Copie de ou des jagements prononcés, si le condidat est en redressement

**-Torniburs DCT, Lettre de condocutine - Habitection de mondature par ses co-tradicats, (disposible à l'adresse suivante : http://www.secuna mie.govv.fr/dra/hammalaires-declaration-du-candidat)

- Formatione DC2, Décignation du considert undividuel ou du mainter du groupement (disposible à l'actresse suivante : http://www.econo mie.acuv.fr/deg/lamestaires-declaration-du condidat)

- Les pièces préviers oux catides D. 8222-5 ou D. 8222-7 et Q. 8222-8 du code du traval

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats définés por les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a sobs-tait à ses obligations fiscales et sociales ou un état univel des certificats

Capacité économique et financière :

Liste et desimption succincte des critères de sélection, indication des infor-motions et documents requis

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

risques professionnels. Reference professionnels, et repoché technique :

liste et description succinité des critères de sélection, indication des infor-multais et documents requis :

Présentation d'une liste des présapales fournitures ou des principaux services efficiales ou cours de producers tournes amées, indiquant le mou-toni, la clate et le desfinatoire politic ou privé. - Cerniticos de producations professionnelles.

La preuve de la capacité du cinsidiat peut être apportée por tout moyen, notampest por des cestions d'identifié professionnelle au des références de travaux attentant de la campétence de l'opérative économique à réaliser la prestation pion loquelle il se parte candidat Marché réservé : NON

Réduction du positive de considers : Non La considiation comporte des franches : Non Possibilité d'attribution sans négociation : Non

Vaite obscribbe : Non

Critises d'ettribution : Office économiquement la plus avantageuse ap-préciée en fonction des critises éconoés tridessous avec leur pandération 40% valeur technique de l'offre

5% performance environmentale 5% insertion de douses sociales

50% Prix nts d'antre administratifs : Aurélie FROEHLY

Tél: 04 70 08 33 45

L'intégraîté des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oci Présentation des affres par catalogue électronique : Autorisée

SHOW BALL ET ASSAMISSEMENT VIK D'ALLIER

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SWOM EAU ET ASSAMISSEMENT VAL D'ALUER

Michael Marine - President Les Pernères

03250 BULY

Tel: 04 70 58 85 80

SNET 20009957000034 L'ents lengtique un marché public

Chief : Marché public de multisse d'œutre re-loencers la construction des muestos du siège du SIVUM VAL D'ALLER Procédure : Procédure orbanée

Fermin de meneral Droctotion discon en lots con

tet AP 1 - Afficien de maiorise d'osavre concernant la construction des Joureum du siège du SIVOM VAL D'ALLER

Offices d'atablitan : Offic économiquement la plus overtoususe ap préside un fouction des critères énoncés à dessous ouve leur ponderabor 40% Compétences au vui des justificatés faunts par le condidat. 40 % Voieur technique de l'offre oppréciée à l'orde du mémoire technique

Brantie des elfres : 18/12/23 à 12h00 au plus tord. Branti à la publication le : 21/11/2023 Les deputs de plis doivent être implicativement remis par vaie dématéria

Pour retrouver act anis indégral, accèder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pri, allez sur hitar//www.manches-publics.alles de

COMMUNE DE SEAUNE-D'ALLER

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

M. Jocaces PHILIP Moin

DATES OF BEAUTIFE D'ATTIER

Tet : 04 70 64 50 20

SIRET 71/1900/08/20019

L'ors impliner un marché public Chief : Reconstruction de la contine scolaire

Protédure : Protédure adoptée

Forme du marcha : Prestation divisée en lots ; oui

Lot #11 - Démoléion-Magamerie-Réseaux Lot #112 - Charperte beis-Connecture tules-Zinguerie.

Lot M² 3 - Manusseries exténeures et intérieures Lot M² 4 - Doublages Closons-Plofonds-Isolotion

Lot #P 5 - Correloge Folence Lat 112 5 - Pendore

Lat # 7 - Plambere Sunitaire Chauffage Ventilation

kat 📭 0 – Electricité

Lot III 9 - Epopements de cuisine Critères d'attribution : Offre économiquement la plus arrantageuse ap-préciée en fonction des critères énomés ci-dessous avec leur pondération

40% Voleus technique de l'affre

Resulse des offres : 13/12/23 à 12h00 ou plus tord.

mename est univers; 15/12/25 of Centro un of purson condi-ternal à la guillation les 20/11/2023. Les dépôts de plot devient être impérativement reins par voire démotérib-lisée. Pour retroiver été ovis intégral, rocéder la DCT, poser del questions d'ordination de la condition d'ordination de la condition de la condi

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS D'INSERTION VENTE DE PARCELLES FORESTIERES

Conformément our dispositions de l'article 1.331-19 et sinsunts du Code franctier, les propriétaires des parcelles bosées configiés aux biens ci-oprès désignés, tels qu'ils Equivent sur les documents codistreux, sont informés de leur venire. Les parcelles shakes à CHATEL BERNITATIE (0.3250), leur le BOIS FROBENT, LE GARAN ROC et WILLEROTT, sont au nombre de quotar, parisetté 9 218, C 420, C 421, et C 438 comprenant quotire parcelles de terroire en nature de totals. Pour une surface totale de 100565 m² Il ou définie mourle fortir de la finis finis mismanne la lance de 100565 m² Il ou définis pour le fortir de la finis finis mismanne la lance de 100565 m² Il ou définis pour le fortir de l'autre l'autre partie la consentation de 100565 m² Il ou définis pour le fortir de l'autre l'autre parcel la consentation de 100565 m² Il ou définis pour le fortir de l'autre parcel la consentation de 100565 m² Il ou définis pour le fortir de l'autre parcel l'autre de 100565 m² Il ou définis pour le consentation de l'autre de 10056 m² Il ou définis de l'autre de 10056 m² Il ou définis de l'autre de 10056 m² Il ou définis de l'autre de 1005 m² Il ou de l'autre de 1005 m² Il ou de 10 quatre proveites de terroir en nature de toille. Pour une surface trabale a 30666 pm². La retire, pour le tout, del rivair les un expresional le prix de SV, MULE EDROS (6 000, 00 EUR) projetive comptant le jour de la signature de l'acte authentique, finds en sus, sons evalutation. Tout propriétaire d'une parciele barise configigue du bien de vendre dispose d'un défair de leut mos-sons de la company de l'affichage en mainte, solt à company du 23 novembre 2023 pour faire conscière à Maitre-Anne PLARO, notaire à destine EREPESUR-ALUER, 2 plore de la solvire internitéante; promaticairé du sendeur, qu'il exerce son droit de préférence ou prix et mandalités de polement ci-dessus métius. COMMENTE DE TREVOL

AVIS

Reprobables de la résission de alos local d'urb

Par délibération en sinte du vingt novembre deux mille conseil municipal a approuvé la révision du plan local d'urb

vernoure. Lodité délibération est affichée en marie pendant un moir 21 novembre deux mille vinot trois.

e convencie veux noce vinge mus. Le dosser de PLU est tenn à la disgusition du patite en in et heures d'auventure ainsi qu'à la Prefecture.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIC

Coverture d'une exquête publique concesnet i d'autorisation exvirousementale présentée p SENCHEST PLS CARRETES 17, relaine ou renouvel extension d'une carrière à ciel ouvert de roches sans Res-dit a Fermo de Rosant o por la co

Por orrêlé préfectural nº 2691/2023 de 27 catalare 2023, publique sur le projet susvisé, d'une dusée de 31 jans, se landi 20 novembre 2023 jusqu'ou mercresti 20 décembre : La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure risidion assortie du respect des prescriptions, cu un refus

namon assorie de repert des prescriptions, or un ensu-tes commissione entrepent des prescriptions ant : Con Macarine et Soint-Preist of Andelent (département de PARLER) du Reuz et Versobfeldportierreient de Payle-Dibanel. L'énquelle seur conductes par le Robert FAVOIN, difficier de l' ein refroite, désigné en qualité de con. usaisse enquelleur de d'empléhament de celhal d'up partialle de Ferquelle seur di délai du M. Petrick HAASZ, désigné en qualité de commission summérair

suppléant. Le siège de l'empuète est fixé à la maine de Gorant. Le dosses d'enquête mis à disposition du public compren une étude d'imput relative au projet, ainsi que l'avis ne l'

romementale. Le dossier d'enquête publique sera consultable, pendon

respecte.

-sur support popier ou numérique dans les marties susvisée hornies habituels d'ouverbrie ou public.

-sur le site internet de la préfecture de l'Alfret (mass elliers.

- sar la plateforme électronique meé es place en a l'espais Https://www.iegistre-demoteratise-fr/4978

Le public pourra formaler ses elservations et propositions à p 20 enventire 2023 à 9 heures pagn'au 20 décembre 2023

sur le registre outeit à cet effet dius la mairie de Canno disposition du public oux jours et hommes hobitue's d'aures - sur un registre dématérialisé accessible sur internet en ut

https://www.registre-demaferintico.it/2079 for lan est dem mino // meno regione verticularismos (1752 d. 22 met es equi rable gar le sect yorini differ goun (f. » Accides » Padriandra s consultations publiques » Consultations publiques en cours) - par viore electronique à l'adresse suvante : enquete-publiq ostre demoterialise fr:

yans commissione; - par courrier diviessé ou commissione énquêteur à l'adresse siège de l'enquête : Mairie de Gaunat-Hâtel de Ville - 26 Plac - 03800 GANNAT.

te commissoire enquêteur se tiendro à la disposition du recevoir les observations atales on écrites our fiera date

ò la maine de Gannat : - Lundi 20 navembre 2023, de 9 n à 12

- Alcordi 28 novembre 2023, de 16 h à 19 h

Mercredi 6 décembre 2023, de 9 h è 12 h Vendredi 15 décembre 2023, de 14 h o 17 h Mercredi 20 décembre 2023, de 15 h à 18 h (distare de l'es les observations formulées por voie postule serval consent d'enquête tenu à d'apposition du salge de l'enquête en main les observations admissées par voie électronique assort pub suitables sur le site suvisé.

sultrobles sur le site survisé. Le rapport et les conclusions du commissoire enquêteur seror déposition du public, dons les moisses concernées précluées, et à l'adresse survante : namautollier gous li, à récéption et peur compter de la clôture de l'enquête.

Des adominations sur le projet peuvent être desnardées au po SARL SEMONSAT Fils Comières Trondum Publics

Content: M. Sébastien MORIN - 04 70 90 84 60 sensosat beteru@gnat.com



Votre partenaire LOCAL

Jeudi 2 novembre 2023 | La Semeine de l'Altier

Annonces légales

To Branging de l'Aller

AVIS IMPORTANT

AVIS IMPORTANT

Four le département de l'Allier, le tarif 2023 d'insertion des annonces légales est fixé par arrêté du 27 de-cembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 à 0,183e pat caractère et à des forfaits suédifiques pour les annonces de constitution, de liquidation, de côture, de liquidation, de côture, de procédures collectives et de changement de nom patronymique.



Par téléphone: 0470206943

Par mail: legales@sogemedia.fr

Constitution

L'IMMO DES GAMINS

Société civile au capital de 1 050 € Sième social : 30 ros Paul Rosilly DAZZMAZ SANSSAT

Par acte sous segnature privée à SANS-SAT du 16/10/2023, il a été constitué une société comme suit. Forme sodale : So-clété civile immobilère. Dénomination sociale : L'IMMO DES GAMINS. Siège social : 30 rue Paul Noally, 03135 SANS-SAT. Objet social : Acquisition par voie d'actiet, d'apport, de crédit-bail immo-cilier, de la prioritété de tous biers et draitismobilers et immobiliers ; Succret réalisation de travaux d'équipements, d'aménagement et de rénovation sur tous terrains et biers immobiliers ap-parterant à la Société; Mise en valeur, transformation, sinénagement, réfec-tion de blers immobiliers ; Administra-tion, exploitation par bail ou autrement de tous blens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, ainsi que tous biers et droits pouvant constituer l'accessoire, l'armese ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Durée : 99 ans ars à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Ospitals social : 1 000 C, constitué uni-quement d'apports en numéraire. Gé-erans : M. Yannois CAUTH-IER riemeu-Capital social: 1 000 €, constitue uni-quement d'apports en tumérare. Gé-rance: 1 M. Yannick CAUTHER demou-rant 30 n.e. Paul Nosilly 03150 SAMSSAT. Clauses relativés aux cessions de parts : agrément requis dens tous les cas par les associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales, Immatriculation de la Société au RCS de Cusset

Pour avis La Gérance 23125297



Expertise Comptable et Conseil 3 Parc de Fromenteau DRAND FOR ION SER ALLER

AGENCE DU BANVILLE

SARL ou capital de 5 098 5 Siège social : 1 Avenue Théodore de Berville 0.8000 fátulites

Aux termes d'un acte sous signature pri-vée en date à MOULINS du 26 Octobre 2023, il a été constitué une société pré-2023, if a etc constitute une societa pre-sentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à resconsabilité limitée. Démomination sociale : AGENCE DU BANVILLE Sége social : 1 Avenue Théodore de Barville, 03000 MOU-LINS. Objet social : 1 Factivité d'agence LINS. Objet social: - l'activité d'agence immobilière et plus particulièrement la transaction de biens immobiliers et fonds de commerce, le gestion locatives de biens immobiliers et des syndic de copropriété - l'activité de marchand de biens. Durdé de la Société 199 ans Capital social: 5.000 €. Gérance: M. Louis DA SILVA, demeurant 2 Chenin de Ravard: 93000 AVERMES, a été nommé nécest impostrationals de la Société de la Société de Ravard: 93000 AVERMES, a été nommé nécest impostrationals not la Société de la Sociét gérant, immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de

Pour avis La Géra

CHD

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 octobre 2023, à VICHY (03200). Dânomination :

PROSIV FINANCES

PROSIV FINANCES

Forme : Société par actions simplifiée. Siège social a : 2: Boulevard du Sichon, Résidence les 2: Fortaines, O3200 VICHV. Objet : - la détention et la gestion de titres dans toutes sociétés : l'Activité de société animatice de groupe ; - toutes prestations de services et de conseils envers ses filiales : les acturites de société de société de financement de groupe. Durée de la société : 99 amrée(s). Capital social files : 1.788 61-3,22 é divise en 148 actions de 12.033,32 é chacurat, réparties entre les actionaires proportionellement à leurs apports respectirs. Cession d'actions et agrément : Cession de titres à un tiers soumise à agrément. Admission aux assemblées générales et executes du droit de vote : Teut actionnaire peut participer aux assemblées générales et executes du roit de vote : Teut actionnaire peut participer aux assemblées sinches des contraises et executes de miner dont à une vote. Ont été nomiés : Présidente : Mme Isabelle SIVADE 52 Boulevard du Sichon, Résidence les 2 Fontaines 03200 VCLY : La société sera immatriculée au RCS Cusset.

Mme Isabelle SIVADE, Printerto

Par acte SSP du 18/10/2023, il a été constitué une SASU ayant les carac-téristiques suivantes : Dénomination ;

NEMOSIGHT

NEMOSIGIT

Objet social: La gestion de porteficilles de valeurs mobilières ou autres titres de placement - L'acquisition et la gestion de tous biens meubles et immeubles - La prisa de participation dans toutes sociétés constituées ou à constituér, avec vocation de promouvoir ét d'alder à la réalisation de leurs objectifs éconorisques - Tous conseils, études, assistante et préstations d'iverses, notamment en matière de gestion technique, financière et informatique. Siège sociél : 12 impasse de la Besbre 03120 SAINT-PRIX. Capital: 192.000 c. Durde: 93 ars. Président: M. GRILLE Tribourit, demeurant 1459 Avenue Victor Hugo 13122 VENTABREN Admission aux assemblées et droits de votes; Régies d'agrément des cessions d'actions: immatriculation au RCS de Cusset.

23125622

23125622

Successions vacantes

Le Directeur départemental des Fi-nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gibert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curert/sekurateur de la suc-cession de M. DENEUVILLE Louis décédé le 05/09/2014 à établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieure-ment au TJ. Réf. 0638004196.

Le Directeur départemental des Fi-nances Publiques du Puy-de-Oôme, 2 rue Gilibert Morel 53000 CLERMONT FERRAND, curatriseiturateur de la su-cession de Mme GABRIEL Patricia décé-dée le 23/03/2022 à établi l'invertraire et le projet de réglement du passif. Réf. C638105711.

23125752

Le Directeur départemental des Fi-nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gibert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, contribréturateur de la suc-cession de M. BUARD Bruno décédé le 08/09/2018 a établi le compte de la suc-cession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Ref. 0638076989.

Le Directeur départemental des Fi-nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rus Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatriceituresens de la suc-cession de M. LECRINIER Jeen-Claude décédé le 230/2019 a Établi le compte de la succession qui sera adressé ulté-rieurement au TJ. Réf. 0638033279.

La Directeur déparremental des Fi-nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63030 CLERMONT FERRAND, curatriceCurateur de la suc-cession de M. SYLVAIN François décédé le 11/03/2020 a établi le projet de règle-ment du passif. Ref. 0636088044.

23125748

Annonces administratives

AVIS D'ENOUETE PUBLIQUE

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE MULLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONMEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA SARL SEMONSAT FILS CARRIERES JP, RELATIVE AU DENOLEVAL I FRANCIS

AVEC EXTENSION D'UNE CARRIÈRE

A CIEL OUVERT DE ROCHES MASSIVES, EISE
AU LEU-ONT «FERME DEROUZAT» SUR LA COMMUNE DE GANMAT

Par arreta prefectoral nº 2691/2023 du 27 octobre 2023, une enquéte pu blique sur le projet susses, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 20 novembre 2023 jusqu'au mercredi 20 décembre 2023 inclus La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autoripation assortié du respect des prescriptions ou un refus.

Les communes concernées par cette enquéte sont : GANNT-PRESTO-AMDELOT (département de l'Albert, SAINT-GENÈS-DU-RETZET VENSAT (département du Puy-de-Dôme). arrête prefectoral nº 2691/2023

(département de l'Allier), SAINT-GENES-DU-REIZET VENSAT (département du Puy-de-Dôme). L'enquête ser conduite par M. Robert FRADIN, officier de l'année de l'air en retraite, désigné en qualité de com-missaire, enquêteur titulaire. En cas d'empêchement de celui-d, la poursuite de l'enquête ser a transfréé sars délai à Mr. Patrick HAASZ, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le siège de l'enquête est fixé à la mairle de CANNAT. Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend naterment une étude d'impact relative au projet, ainsi que l'avis de l'automb environnemen-tufe.

que l'avis de l'autorité environnementate.

Le dossier d'enquête oublique sera consultable, pendant la durée de l'en quête .

sur support papier ou numérique dans les mairies susvisées, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public .

sur le site interret de la préfecture de l'Allier l'www.allier gouv fri .

sur le site interret de la préfecture de l'Allier l'www.allier gouv fri .

sur le site interret de la préfecture me registre-dematérables frivales au l'entre registre-dematérables frivales au l'entre l'entre

décembre 2023, à 18 heures :
- sur le registre ouvert à cet effet dans la mairle de GANNAT et tenu à la dis-position du public aux jours et horaires

position du public atux jours et horaires habituels d'ouverture; - sur un registre démanêriaixé accessible sur internet en utilisant le lien suivant tips://www.registre-dematerialise.fr/4978 (ce lien est également disponible sur le site : www.allier.gouwfr>Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations utilismes en public. publiques en cours);
- par voie électronique à l'adresse sui-

 par voe electronique à l'adresse sui-vante :enquete-publique-4978@re-gistre-dematarialise.fr;
 par courrier adressé au commissaige enquêteur à l'adresse de la mairie siège de l'enquête : Mairie de GANNAT- Hó-tel de Ville - 26 Place Hennequin - 03800
 GANNAT GANNAT.

Le commissaire enquêteur se liendra à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, dates et horaires suivants : à la mairie de GANNAT :

à la mairis de GANNAT:
- Lundi 20 novembre 2023, de 9 h à 12 h (ouverture de l'enquête)
- Mardi 28 novembre 2023, de 16 h à

Mercredi 6 décembre 2023, de 9 h à

- Vendredi 15 décembre 2023, de 14 h à 17 h

Marcredi 20 décembre 2023, de 15 h à

Il à l'(d'aure de l'enquête)
Les observations formulées par voie
postale seront annexées au registre
d'enquête tenu à disposition au siège
de l'enquête en mairie de GANNAT.

Les observations adressées par voie élec-tronique seront publiées et consultables sur le site susvisé. Le rapport et les conclusions du com-

Le rapport et les conclusions du com-missaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dans les mairies concernées précrées, et sur internet à l'adresse suivante : sewva dilengouxér, à réception et pendant un an à compter de la dôture de l'emquête. Des informations sur le projet peuvent être demandées aupries de : SARL SEMONSAT Pils Carrières Travaux Publics 5 ZA Les Près Liars 93800 GAN-NAT Contact; M. Sébastiem MORIN

NAT Contact: M. Sébastien MORIN - 04.70.90.84.60 semonsat.bureau® omail.com

23126031

AVIS D'ENOUETE PUBLIQUE

QUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMARCE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ EPUR CENTRE RELATIVE AU PROJET D'EXTENS ET DE MODIFICATION DES ACTIVITÉS DE SON ÉTABLISSEMENT

SUR LE TERRITOIRE DE CUSSET (03300)

Par arrêté n° 2650/2021 du 2º octobre 2023, une enquête publique sur le projet ; visé, d'une durée de 33 jours, est ouverte du fundi 20 novembre2023, à partir d'heums, jusqu'au vendred 22 décembre 2023 inclus, 17 h 30,1a décision suscepti d'intervenir à l'issue de le procédure est une autorisation assortie du respect des procédures de l'enquêtes, l'AC CREUZIER-LE-VIEUX et LE VERNET.

La présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné, par décision 20 octobre 2023 : M. Yves HARCILLON, ingénieur des techniques des Baux et Forâts, et retraite, en qualité de commissaire enquêteur s'utuleire, M. Francis VANPOPERINGE en qualité de commissaire enquêteur s'utuleire, M. Francis VANPOPERINGE en qualité de commissaire enquêteur s'utuleire, M. Francis VANPOPERINGE en qualité de l'enquête publique sera transférée sans délait à M. Francis VANPOPERINGHE.

Le public est Informé de ces décisions.

Le dossier d'enquête publique est consultatien, pendant la durée de l'enquête : interme à l'adresse suivante : verwaullier gouvir Acqueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publique en cours sur support papier en mairie de CUSSET :

Internet à l'adresse suivairte : vevexallère gouvil ?
Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques occurs sur support papier en mairie de CUSSET :
lundi au vendred de 08 h 30 à 12 h 20 et 13 h 30 à 17 h 30, samedi de 10 n 03 à 12 h 10 les observations et propositions du public pourront être formulées du lundi 20 rembre 2023, à partir de 8 heures, isuqu'au vendred 22 Décembre 2023 inclus, 17 h 1 selon les modalités suivantes :
sur les registres d'enquête disponibles en mairies de CUSSET (siège de l'enquête), 1 CHY, CREUZIER-LE-VIEUX et LE VERNET aux jours et horaires d'ouverture ;
par courrier transmis à l'attention du commissaire enquêteur, à la maine de Cuss dont l'adresse est. Hôtel de Ville, Place Victor-Hugo, 03300 CUSSET;
directement et oraiement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses permences assurées les jours suivants :
à la maine de CUSSET :
- Lundi, 20 novembre 2023, de 9h 00 à 12 h 00;
- Vendredi, 22 décembre 2023, de 16 h 30 à 17 h 30 à 1a maine de VICHY :
- Vendredi, 24 décembre 2023, de 16 h 00 à 12 h 00
à la maine de CREUZIER-LE-VIEUX :
- Jeudi, 30 novembre 2023, de 16 h 00 à 12 h 00
à la maine de CREUZIER-LE-VIEUX :
- Jeudi, 30 novembre 2023, de 9h 00 à 17 h 60
à la maine de CREUZIER-LE-VIEUX :
- Jeudi, 30 novembre 2023, de 9h 00 à 17 h 60
à la maine de CREUZIER-LE-VIEUX :
- Leudi, 44 décembre 2023, de 9h 00 à 17 h 60
à la maine de CREUZIER-LE-VIEUX :
- Leudi, 44 décembre 2023, de 9h 00 à 17 h 60
à la maine de VICHY :
- Leudi, 46 décembre 2023, de 9h 00 à 17 h 60
à la maine de VICHY :
- Leudi, 46 décembre 2023, de 9h 00 à 17 h 60
à la maine de VICHY :
- Leudi, 46 décembre 2023, de 9h 00 à 17 h 60
à la maine de VICHY :
- Leudi, 46 décembre 2023, de 16 h 60 à 17 h 60
à la maine de VICHY :
- Leudi, 46 décembre 2023, de 16 h 60 à 17 h 60
à la maine de VICHY :
- Leudi, 46 décembre 2023, de 16 h 60 à 17 h 60
à la maine de VICHY :
- Leudi, 46 décembre 2023, de 16 h 60 à 17 h 60
à la maine de VICHY :
- Leudi, 46 décembre 2023, de 16 h 60 à 17 h 60
à la ma

Modifications

REGULATION & APPLICATION **DES SYSTEMES** THERMIQUES

SARL transformée en SAS Au capital de 18 600 € Sièce social : 19 rue Beaules 03500 ST POURCAIN SUR SIGULE 509 124 315 RCS Cusset

eason ST POURCAIM SUR SIQUE

509 714 379 RS Cause

Le 300,79/2023, "Assemblée Générale

Extraordinaire des associés, statuant
dars les conditions prévues par l'artricle L. 227-3 du Code de commerce, a
décidé la transformation de la Société
en société par actions simplifiée à
compter du même jour, sans création
d'un être moral nouveau et a adopté
le texte des statuts qui régirant désormais la Société, La dénomination de
la Société, son objet, sa durée et les
dates d'ouverture et de clôure de son
exercles social demeurent Inchangées.
Son siège social est transféré du 19 rue
Beaujeu - 25500 ST POURCAIN SUR
SIQUILE au 7, Place St Micolas -03500
ST POURCAIN SUR SIQUILE Le capital
social reste fixé à la somme de 10,000 €.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ST DROIT
DE VOTE : Tout essocié peut participer
aux assemblées sur justification de son
identité et de l'insciption en compta
de ses actions. Chaque associé a atrant
de voix qu'il possède cu représente
d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS
: La cession d'actions, à l'exception de la
cession aux associés, doit être autorisée
par la Société. Benoit DDAN et M. Christian DECLERCO, gérants, ont cessé leurs
inonctions du fait de la transformation
de la Société. Sous su rouveille forme de
société par actions simplifiée, la Société
est d'rigée par PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Benoit DOAN, demeurant 7,
Place ST Nicolas - 03500 ST POURCAIN
SUR SIOULE

SELARL JURIDECA 18 Square du Général Leclerc 03200 VICHY

PENA

Société civile immobilitére au capital de 1.219.59 € Siège social : 1 rue des Michelets 83296 LE VERNET 417 661 261 RCS Cusses

Suivant le Procès-Verbal en dat du 26/09/2023 faisant suite à la consu du 25/09/2023 faisant suite à la consultation écrite des associés. Il o été décid à opter de ce jour de modifier l'obje social de la Société et d'y adjoindr les activités suivantes : l'aliénation di ou des immeubles au moyen de ventréchange ou apport en société. Ainc que de modifier la durée de la société comme suit : la durée de la Société comme suit s'atir formitmenent l'inée à 99 ar cui était ornimitmenent l'inée à 90 ar constitute de la Société comme suit s'atir formitmenent l'inée à 90 ar constitute de la Société constitute de la Société comme suit s'atir formitmenent l'inée à 90 ar constitute de la Société comme suit s'atir formitmenent l'inée à 90 ar constitute de la Société comme suit s'atir formitmenent l'inée à 90 ar constitute de la Société comme suit s'atir formitmenent l'inée à 90 ar constitute de la Société comme suit s'atir formitmenent l'inée à 90 ar constitute de la Société comme suit s'atir formitmenent l'inée à 90 ar constitute de la Société comme suit s'atir formitmenent l'inée à 90 ar constitute de la Société comme suit s'atir formitmenent l'inée à 90 ar constitute de la Société comme suit s'atir formitmenent l'inée à 90 ar constitute de la Société comme s'atir formitmenent l'inée à 90 ar constitute de la Société comme s'atir formitmenent l'inée à 90 ar constitute de la Société comme s'atir formitmenent l'inée à 90 ar constitute de la Société comme s'atir formitmenent l'inée à 90 ar constitute de la Société comme s'atir formitmenent l'inée à 90 ar constitute de la Société comme de l'inée à 90 ar constitute de la Société comme de l'inée à 90 ar constitute de la Société comme de l'inée à 90 ar constitute de la Société comme de l'inée à 90 ar constitute de la Société comme de l'inée à 90 arc de l'inée à 90 arc de l'inée à 90 arc de la Société comme de l'inée à 90 arc de l'inée qui était primitivement fixée à 99 ar nées a été ultérieurement réduite à 2 années et 8 mois par dissolution ant cipée, et expirera ainsi le 1er octobr

L'article 2 et 5 des statuts a été modifi en conséquence.

Pour avis Le Géran
7912580

HARAS DE LA SOURE ET DES CHENES

SARI, au capital de 150 000 € Siège social : Lieu Dit Domeine des Chlines 03110 SARIT-DIDER-LA-PORÊT 508 507 019 RCS Cusset

Far décision de l'associé Unique de 10/10/2023, il a été décidé de nomme Mme KARROUCH Halima demeuran 24 rue Marcel Vol 92170 VANVES e qualité de Gérante en remplacemen de M. BARJON Jean Pierre, Alexandre à compter du 10/10/2023. Modification au RCS de Cusset.

Jaydi 23 novembre 2023 | La Samaine de l'Attiar

Annonces légales

Annonces administratives

AVIS D'ENOUETE PUBLIQUE

CONTRACTOR OF MARK CHARLESTE BIRE SOUR D'AUTORISATION ENVIRONMENTALE DRÉSENTÉE PAR LA SARL SEMONSAT FLS CARRIERES TP, RELATIVE AU
REMOUVELLEMENT

WELLERENDIN DANIE CHRIEVE A CEL OUVERT DE ROCHES MASSIVES, S'SE AU LIEI-DIT «FERME DERCUZAT» SUR LA COMMUNE DE GAMMAT

Par arrêté préfectora nº 2591/2023 du 27 octobre 2023, una enquête pu bique sur le projet suovaé, d'une durée de 31 jours, est presente du lundi 20 novembre 2023 jusque au marcredi 20 décembre 3023 jusque su marcredi 20 décembre 3023 jusque 3023 decembre 2023 inclus.

decembre 2023 inclus. La décision susceptible d'intervenur à l'issue de la procédure est une autori-sation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

cons, ou un refus. Les communes concernées par cette enquête sont : GANNAT, BÈGUES, MA-ZERIER et SAINT-PREST-D'AMDELOT (département de l'Aller), SAINT-GENÉS-DU-RETZET VENSAT (département du

DU-HEIZET VENSAL (DEPARAMENT OF PLAY-GE-DOMENT OF PLAY-GE-DOMENT OF TAMBE, DETERMINE DE FISH OF THE PLAY OF THE PL Puy-de-Dôme)

tale. Le dossier d'enquête publique sera consultable, pendant la durée de

Le dosser d'enquéte publique sera consultable, pendant le durée de l'en quête: sur support ou numerique dans les mairies susvisées, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public sur le site internet de la préfecture de l'aulies (www.aller.gou.vf) - sur le piate pour l'enquête (https://www. registre-demateriales fi/4978 Le public pourra formuler ées observa-tions et propositions à partir du jurid 20 novembre 2023 à 19 leurs jusqu'au 20 décembre 2023 à 19 leurs sur le registre ouver à cet effet dans la mairie de GAANART et terui a la dis-position du public aux jours et horaires habituels d'ouverture.

position du public aux jours et horaires habituels d'ouverture : - sur un registre dématérialisé accessible sur internet en utilisant le tien suivant https://www.registre-dematerialise fr/4978 (ce lien est également dispo-nible sur le site : wow.allier.gouvfr>-Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publicuses neuest publiques en cours); - par voie électronique à l'adresse sui-

- par voie électronique à l'adresse sui-vante enquête-publique-4973@re-gistre-demacerialise fr; - par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie siège de l'enquête : Mairie de GANNAT- Ho-tal de Ville - 25 Place Hennequin - 03800 GANNAT

ciammas. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux fleux, dates et horaires suivants : à la mairie de GANNAT :

à la mairte de GANNAI:

- Lundi 20 novembre 2023, de 9 h à 12 h
(ouverture de l'enquête)

- Mardi 28 novembre 2023, de 16 h à

Mercredi 6 décembre 2023, de 9 h à

ndredi 15 décembre 2023, de 14 h

à 17 h n rcredi 20 decembre 2023, de 15 h à

- Mercredi 20 decembre 2023, de 15 h à 18 h (diture de l'enquéle). Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête term à disposition au sêge de l'enquête en maitre de GAMNAT. Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé.

tronque seront pointes et corst. Labies sur le site susvisé. Le rapport et les condusions du commissaire enquêteur seront teaus à la disposition du public, dans les mariles concernées précidées, et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.got.v fi, à réception et pendant un an à compter de la didture de l'enquête. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de SARI. SEMONISAT Fils Cartières Travaux Publics 5 ZA Les Prés Liats 03800 GANNAT Contact M. Sébastien MORIN - 04.70 30.88.60 semonsat bureauß gmail com

amail.com

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

CUVETTURE D'UNE ENQUÊTE MIRLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONMEMENTALE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ ÉPUR CENTRE BELATIVE AU PROJET D'ENTENSION ET DE MODSPICATION DES ACTIVITÉS DE SON ÉTABLISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE CUSSET (33300)

Par arriété n° 2690/2023 du 27 octobre 2013, une enquête publique sur le projet sus-visé, d'une durée de 33 jours, est ouverte du lundi 20 novembre2023, à partir de 9 heures, jusqu'au vandredi 22 décembre 2023 Inclus,17 h 30 La décision susceptio d'intervenir à l'issue de le procédure ast une autorisation assortée du respect des pres-

anglands, ou du ressau. Les communes concernées par dette enquête sont : CUSSET (s'ège de l'enquête), MICHY. CREUZISALE-MEUN et LE VERNET.

CREUZIER-LE-VIEUX et LE VERNET.

La présidente du internat administrat de Desmont-Perrend a désigné, par dètis on du
20 ortobre 2023. M. Yues HARCILLON, ingénieur des techniques des Baux et Forêts, en
retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire. M. Prancs VANPOPERINGHE,
en qualité de commissaire enquêteur titulaire. M. Prancs VANPOPERINGHE,
En cas d'emméchement de M. Yues HARCILLON, la poursuite de l'enquête publique
sars transférée assa délai à M. Francis VANPOPERINGHE.
Le quelle est informé de ces décisios.
Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête sur
interme à l'address sisvante wava vallengoux fr
Accuelà » Publications » Enquêtes et consultations publiques » Consultations publiques
en couis:

Intermet à l'adresse suivante : www.alies.goux.ff
Accreel > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques
en cours
sur support papier en maîrie de CUSSET ;
Lundi au vendredit de 88 h 30 à 12 h 30 à 17 h 30 , samedi de 10 h 00 à 12 h 00 .
Les observations et propositions du public pourront être formulées du lundi 20 novembre 2023 à partir de 9 heures, pisqu'au vendredi 22 Décembre 2023 inclus, 17 h 30,
selon les modaîtiés suivantes :
sur les registres d'emquête dispontbles en maîries de CUSSET (sège de l'enquête), VICHY, CREUZIER-LE-MEUX et LE VERNET aux jours et horaires d'ouverture ;
par courrier transmis à 17 statention du commissaire enquêteur, à la maîrie de Cusset dont l'adresse est. Hôtel de VIIIe, Place Victor-Hugo, 03300 CUSSET; de marine de CUSSET ;
dispettement et oraisment auptàs du commissaire enquêteur, pendant ses permanences assurées les jours suivants :
à la maîrie de CUSSET :
- Lendi, 20 novembre 2023, de 18 h 30 à 17 h 30
à la mairie de VICHY :
- Vendredi, 22 décembre 2023, de 18 h 30 à 17 h 30
à la mairie de VECHY :
- Vendredi, 24 décembre 2023, de 18 h 30 à 17 h 90
à la mairie de CREEZER-LE-VELUX :
- Jeudi, 18 décembre 2023, de 19 h 00 à 12 h 00
à la mairie de VECHY :
- Jeudi, 18 décembre 2023, de 19 h 00 à 11 h 00
a la mairie de VECHY :
- Jeudi, 18 décembre 2023, de 19 h 00 à 11 h 00
a la mairie de VECHY :
- Le comport et les condustons du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition au siège de l'enquête en mairie de CUSSET.
Le rapport et les condustons du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition au siège de l'enquête en mairie de CUSSET.
Le rapport et les condustons du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition au siège de l'enquête en mairie de CUSSET.
Le rapport et les condustons du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition au siège de l'enquête en mairie de CUSSET.
Le rapport et les condustons du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition au siège de l'enquête en mairie de CUSSET.
Cet avis au public anno

Successions vacantes

La Directeur départemental des Fi-nances Publiques du Pay-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, Curatrifeloxateur de la suc-cession de Mare JEANPETTIEAN Gi-nette décédé le 01/03/2011 à réabil le compte de la succession qui sera adressé ultérieursment au TJ. Ref. 66300/F807. 23127648

Par décision du TJ de Cusset en date du 26/03/2023 le Directeur départemental des Finances Publiques du Plyde-Déme 2, rue Gibert Morel 63000 CLERNONT FERRAND, a été nommée curatrice / caráteiur de la succession vacante de Mine ADAM Evélyne décede la 1301/2022. Réf. 068313627. Les créanciers doivent déclarer teur créance par fettre recommandée avec AR. 23127031

par iettre recommandice ave. AR.

23127031
Par décision du TJ de Moulins en date
du 31/07/2022 le Directeur départemental des Finances Publiques du Puyde-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63900
CLERMONT FERRAND, a été nommée
curatrice / curateur de la succession
vacante de Mime DEPLIPPI Parny décdée le 20/01/2021 Réf. 5639113304, bes
créanciers doivent déclarer leur cérance
par lettre recommandée avec AR.

23127042
Par décision du TJ de Cusser en dans

par lettre recommandee avec AX.

23127042
Par décision du TI de Cusser en date
du 1409/2023 le Divecteur départemental des Finances Publiques du Fuyde-Dôme, 2 rue Gilbert Mors! 63000
CLERMONT FERRAND, a té normée
curatrice / curateur de la succession vacante de Mine CARCASSIN Denise décédée le 1303/2019 Ref. 038112730 Les
cràenciers doivent déclarer leur créance
par lettre recommandée avec AR.
23127027

Par décision du TJ de Montluçon en date du 13/10/2023 le Directeur dépar-temental des Finances Publiques du Pyyde-Dôme 2 rue Gilbert More Psyde-Dôme 2 rue Gilbert More 53000 CLERMONT FERRAND, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. PHELQUZAT Michel décé-dé le 20/11/2021. Réf. 0638113991. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 23127022 Par décision du TJ de Cusset en date du 01/09/2023 le Directeur départe-mental des Pinances Publiques du Psy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63/09 CLERNONT FERRAND, a été nommée curatice / curateur de la succession vacante de M. HEBRAT Patrick décédé le 22/07/2022, Réf. 0638113613, Les créar ciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

23127025 Par décision du TJ de Monthuçon en date du 22/03/2023 le Directeur départemental des Finances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gifbert Marel 63500 CLERMONT FERRAND, a été nommée curatrice / curatieur de la succession vecante de M. AMARTIN Christophe désé de le 31/01/2022 Ref. 0538112673 Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

2012-7024

Par décision ou TI de Cusset en date du 03/10/20/23 le Directeur départemental des Finances Publiques du Psydebome, au celle de l'acceptant de la comme del comme de la comme del comme de la comme del comme del la comme del la comme de la comme del la comme de la comme de la comme de la comme del la comme

Par décision du TJ de Cusset en date du 21/09/2023 le Oirecteur départe-mental des Finances Publiques du Puyde-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, a été nommée curatrice / curateur de la succession va-cante de M. BRAMARDI Christian décédé le 24/05/2019, Réf. 0638113620, Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR 2312702A

Par décision du 13 de Montluçon en date du 02/02/2023 le Directeur départemental des Finances Publiques du California de Califor Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mine PHEULPIN Estelle décè-dée le 07/11/2012 Réf. 0638101939. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 23127021

Par décision du TJ de Cusset en dats du 25/03/2023 le Directeur départs-mental des Finances Publiques du Puy-de-Dême, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, a été nommée curatrice / curateur de la succession vizante de th. JANOWIEZ Jean-Pierre décédé le 25/05/2012, Réf. 0538113617. les créancies dowent déclarer leur créance par lettra recommandée avec AR.

Le Dorecteur departemental des Rinances Publiques du Puyde-Dôme. 2 rue Githert Moral 65000 CLERMONT FERRAND, ouratrice/currature de la succession de Mime MONDONNEIX Gabrielle Alphonsine Métaina désédée le 1/05/2008 a établi l'invertaire et le projet de réglement du passif Réf 0631610195

23127057
La Directeur départemental des Finances Públiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CUERMONT FERRAND, carátricelturateir de la succession de M. BOURCE Aimé décède le 19032019 a établi l'inventaire et le projet de réglement du passif. 86, 063e0-18997.

23127052

23127052

La Directeur départemental des Fi-La Direction départamental des Fi-nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMAGNT FERRAND, curatrice/curateur de la suc-cession de M. DEBOUT Maccel décédé le 23/09/2011 a établi le compte de la suc-cession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0631611511.

Le Directeur départemental des Fi-nances Publiques du Puy-de-Dóme, 2 rus Gilbert Morel 68002 CLERIAONT FERRAND, Curatrice/Curateur de la sus-cession de Mine RAIVAT Huguetre déta-dée le 09066018 a établi le compte de la succession qui sera adressé uthérieure-ment au T.7 Réf. 0639048078 23127948

Lo Directeur décartemental des Fi-Le Directeur départemental 335 Fi-nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Moné 5300 CLERMONT FÉRRAND, curatriseursateur de la suc-cession de M. CLAVEAU Guy décéde la 0207/2016 a établi le compte de la suc-cession qui sera adressé ultérieurement cession qui sera adressé au TJ. Réf. 0638099104.

23127047

Par décision ou TI de Cusses en date du Par décision ou Ti de Cusset en date du 93/16/203 le Directeur départamental des Finances Rubiques du Puy-de Jöhne, 2 rue Gilbert Morel 53000 CLERNONT FERRAND. a été nommée curatria ? Curateur de la succession vacante de Amre MARBACQUE Mireille décédée le 31/12/2022, Réf. 0638116/23B. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR

23127026

Le Directeur départemental des Fi-nances Publiques du Puy-de-Dônie, 2 rue Gibert Moret 63000 CLERMONT FERRAND, curatrics/curature de la suc-cession de M. LAVEDRINE Thierry dété-dé le 22/01/2021 à établi le compte de le succession qui sera adressé altériau-rement au TJ. Réf. 0638071820.

Ħ

23127049

23127049
Le Directeur départemental des Finances Publiques du Puyde-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT RERIAND, curetrischurateur de la succession de M. 8010/CHERT Pierre décê le 13/05/2009 a étabil l'inventaire et le projet de réglement du passif Réf 0638108618.

Le Directeur départemental des Finances Publiques du Poy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Moral 63000 CLERADONT FERRAND, cuarticelouraiteur de la auccession de Minte DAUBINET Morie déte de 20.03/2022 à établi l'inventaire et le projet de réglement du passif Ráf 0638111165.

Le Directeur départemental des Fi-nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 53000 CLERMONT FERRAND, Luratrice/Lurateur de la suc-cession de M. CLOREC Guy décède le 1497/2022 a étabil le compte de la suc-cession qui sora adressé utitensurement au TJ Réf. 0638103885.

Le Directeur départemental des Fi-Le Directeur departemento des ri-nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rus Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la sur-cession de M. BREYSSE Gérard décède le 0504/2008 a établi l'inventaire et le projet de réglement du passif. Ref 0639041530

Le Directeur départemental des Fi-Le Directiou copalisaments obs. Francis Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue dilbert More' 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/urateur de la succession de M. SEVAT Henri décédé le 22017/2012, a établi l'inversaire. Réf. 6538108517.

Avis divers

SARL BEST

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 9 000 E Sièga social : 2 Place de la Gare 03200 VICHY SIRET: \$43 355 483 00019

Aux termes de l'Assemblée Générale Ex-traordinaire du 31/10/2023, les asse-cés statuant en application de l'article. L223-42 du Code de Commerce, ent de-océ qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société. Pour avio, La gérance. 23127079

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec Actulégales.fr, vous créez vos fichiers d'entreprises exactement selon vos besoins.

10

Efficient Police of the faginar Actuago as.fr Tous les jours, toutes les annonces (égales entrepris

APTE, avec le concours d' 17 11 Diegale



ATTESTATION DE PARUTION

Support de parution : Semeur Hebdo Date de publication : 03 novembre 2023

Département : 63 - Puy de Dôme

N° Client: 200472

Madame, Monsieur

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez pour la publication de vos formalités. Vous trouverez ci-dessous l'attestation de parution.

Nous restons à votre disposition au 05 56 44 72 24

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA SARL SEMONSAT FILS CARRIERES TP, RELATIVE AU RENOUVELLEMENT AVEC EXTENSION D'UNE CARRIÈRE À CIEL OUVERT DE ROCHES MASSIVES, SISE AU LIEU-DIT "FERME DEROUZAT" SUR LA COMMUNE DE GANNAT

Par arrêté préfectoral n° 2691/2023 du 27 octobre 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 20 novembre 2023 jusqu'au mercredi 20 décembre 2023 inclus.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : Gannat, Bègues, Mazerier et Saint-Priest-d'Andelot (département de l'Allier), Saint-Genès-du-Retzet Vensat (département du Puy-de-Dôme).

L'enquête sera conduite par M. Robert FRADIN, officier de l'armée de l'air en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. En cas d'empêchement de celui-ci, la poursuite de l'enquête sera transférée sans délai à M. Patrick HAASZ, désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Gannat. Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment une étude

d'impact relative au projet, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier d'enquête publique sera consultable, pendant la durée de l'enquête :
- sur support papier ou numérique dans les mairies susvisées, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public

sur le site internet de la préfecture de l'Allier (www.allier.gouv.fr)
 sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : https://www.registre-dematerialise.fr/4978

Le public pourra formuler ses observations et propositions à partir du lundi 20 novembre 2023 à 9 heures jusqu'au 20 décembre 2023, à 18 heures ;
- sur le registre ouvert à cet effet dans la mairie de Gannat et tenu à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture ;

 sur un registre dématérialisé accessible sur internet en utilisant le lien suivant : https://www.registre-dematérialise.fr/4978 (ce lien est également disponible sur le site : www.alfier.gouv.fr> Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours);

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4978@registredematerfallse.fr;

 par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie siège de l'enquête : Mairie de Gannat - Hôtel de Ville - 26 Place Hennequin - 03800 GANNAT.
 Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, dates et horaires suivants : à la mairie de Gannat :

- Lundi 20 novembre 2023, de 9h à 12h (ouverture de l'enquête)

- Mardi 28 novembre 2023, de 16h à 19h
- Mercredi 6 décembre 2023, de 9h à 12h
 Vendredi 15 décembre 2023, de 14h à 17h
- Mercredi 20 décembre 2023, de 15h à 18h (clôture de l'enquête)

- Mercredi 20 decembre 2023, de 15n à 16n (coture de l'enquête)
Les observations formulées par vole postale seront annexées au registre d'enquête
tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de Gannat. Les observations
adressées par vole électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé.
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition
du public, dans les mairies concernées précitées, et sur internet à l'adresse suivante :
www.ailier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de : SARL SEMONSAT
Fils Carrières Travaux Publics 5 ZA Les Prés Liats 03800 GANNAT

Contact: M. Sébastien MORIN - 04 70 90 84 60 semonsat.bureau@gmail.com



ATTESTATION DE PARUTION

Support de parution : Semeur Hebdo Date de publication : 24 novembre 2023

Département : 63 - Puy de Dôme

N° Client: 200472

Madame, Monsieur

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez pour la publication de vos formalités. Vous trouverez ci-dessous l'attestation de parution.

Nous restons à votre disposition au 05 56 44 72 24

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA SARL SEMONSAT FILS CARRIÈRES TP, RELATIVE AU RENOUVELLEMENT AVEC EXTENSION D'UNE CARRIÈRE À CIEL OUVERT DE ROCHES MASSIVES, SISE AU LIEU-DIT "FERME DE ROUZAT"

SUR LA COMMUNE DE GANNAT

Par arrêté préfectoral n° 2691/2023 du 27 octobre 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 20 novembre 2023 jusqu'au mercredi 20 décembre 2023 inclus.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : Gannat, Bègues, Mazerier et Saint-Priest-d'Andelot (département de l'Allier), Saint-Genès-du-Retz et Vensat (département du Puy-de-Dôme).

L'enquête sera conduite par M. Robert FRADIN, officier de l'armée de l'air en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. En cas d'empêchement de celui-ci, la poursuite de l'enquête sera transférée sans délai à M. Patrick HAASZ, désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Garnat.

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment une étude d'impact relative au projet, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier d'enquête publique sera consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur support papier ou numérique dans les mairies susvisées, aux jours et horaires

habituels d'ouverture au public
- sur le site internet de la préfecture de l'Allier (www.allier.gouv.fr)
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : https://www.registredematerialise.fr/4978

Le public pourra formuler ses observations et propositions à partir du lundi 20 novembre 2023 à 9 heures jusqu'au 20 décembre 2023, à 18 heures :
- sur le registre ouvert à cet effet dans la mairie de Gannat et tenu à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture ;

- sur un registre dématérialisé accessible sur internet en utilisant le lien suivant : https://www.registre-dematérialise.fr/4978 (ce lien est également disponible sur le site : www.allier.gouv.fr> Accued > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours) ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4978@registredematerialise.fr ;

 par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie siège de l'enquête : Mairie de Gannat - Hôtel de Ville - 26 Place Hennequin - 03800 GANNAT.
 Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, dates et horaires suivants : à la mairie de Gannat :

- Lundi 20 novembre 2023, de 9h à 12h (ouverture de l'enquête)

- Mardi 28 novembre 2023, de 16h à 19h

- Mercredi 6 décembre 2023, de 9h à 12h

- Vendredi 15 décembre 2023, de 14h à 17h

- Mercredi 20 décembre 2023, de 15h à 18h (clôture de l'enquête)
Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de Gannat. Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, dans les mairies concernées précitées, et sur internet à l'adresse suivante : www.aifier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

SARL SEMONSAT Fils Carrières Travaux Publics 5 ZA Les Prés Liats 03800 GANNAT Contact : M. Sébastien MORIN - 04 70 90 84 60 semonsat.bureau@gmail.com

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de GANNAT

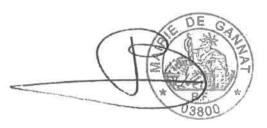
certifie que l'avis de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par SARL SEMONSAT FILS CARRIERES TP, relative au renouvellement avec extension d'une carrière à ciel ouvert de roches massives sises lieu-dit « Ferme de Rouzat » sur la commune de Gannat a bien été affiché

du 30 octobre 2023 au 26 décembre 2024 inclus

Fait à GANNAT, le 26.12.2023

Le Maire,

Véronique POUZADOUX



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

à retourner obligatoirement, dûment rempli et signé, dès la clôture de la période d'enquête (soit à partir du 21 décembre 2023 jusqu'au 2 janvier 2024) à l'adresse suivante :

pref-environnement@allier.gouv.fr

COMMUNE:

> Faità: Mazarier Le 23 décembre 2023

> > Le Mâire.

Annexe 10.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

à retourner obligatoirement, dûment rempli et signé, dès la clôture de la période d'enquête (soit à partir du 21 décembre 2023 jusqu'au 2 janvier 2024)

à l'adresse suivante :

pref-environnement@allier.gouv.fr

COMMUNE:

Je soussigné(e), Maire de la commune de Beques
certifie que l'avis public d'ouverture d'enquête, relatif à la demande d'autorisation
environnementale présentée par la SARL SEMONSAT FILS CARRIERES TP,
en vue du renouvellement avec extension de la carrière à ciel ouvert de roches
massives, sise au lieu-dit « Ferme de Rouzat » sur la commune de Gannat,
a été affiché dans la commune de PEGUES
notamment aux emplacements habituels à la porte de la mairie,
à partir du 30. Octobre 2023
jusqu'au 21 decembre 2023.
soit pendant toute la durée de l'enquête prescrite par la réglementation.

Fait à

decembre Lot 3

Le Maire,

Annexe 11.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

à retourner obligatoirement, dûment rempli et signé, dès la clôture de la période d'enquête (soit à partir du 21 décembre 2023 jusqu'au 2 janvier 2024) à l'adresse suivante :

pref-environnement@allier.gouv.fr

COMMUNE:

Je soussigné(e), Maire de la commune de S.: (MO) de Andelot.

certifie que l'avis public d'ouverture d'enquête, relatif à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL SEMONSAT FILS CARRIERES TP, en vue du renouvellement avec extension de la carrière à ciel ouvert de roches massives, sise au lieu-dit « Ferme de Rouzat » sur la commune de Gannat, a été affiché dans la commune de ... Su Ruset d'audelot.

notamment aux emplacements habituels à la porte de la mairie,

à partir du 3 loctobre 2023

jusqu'au Oly jamier 2023.

soit pendant toute la durée de l'enquête prescrite par la réglementation.

Faità: 8'. Pricet d'Andelot

Le Obloi 24

Le Maire,

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

à retourner obligatoirement, dûment rempli et signé, dès la clôture de la période d'enquête (soit à partir du 21 décembre 2023 jusqu'au 2 janvier 2024)

à l'adresse suivante :

pref-environnement@allier.gouv.fr

COMMUNE:

Je soussigné(e), Maire de la commune de Saint Genes du Rel certifie que l'avis public d'ouverture d'enquête, relatif à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL SEMONSAT FILS CARRIERES TP, en vue du renouvellement avec extension de la carrière à ciel ouvert de roches massives, sise au lieu-dit « Ferme de Rouzat » sur la commune de Gannat, a été affiché dans la commune de Sount Genes du Retz , notamment aux emplacements habituels à la porte de la mairie, à partir du 30 Gcholare 2023 jusqu'au 20 Decembre (inclus) 2023. soit pendant toute la durée de l'enquête prescrite par la réglementation.

Fait à : Saint Genes du Retz

Le Maire, Gilles MAS

Raine Dumarday Adjunta

Le 15/1/ 2023



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, Brigitte BILLEBAUD, Maire de la Commune de VENSAT certifie que l'avis d'enquête publique concernant la SARL SEMONSAT FILS CARRIERES TP par arrêté n°2691/2023 du 27 octobre a été affiché au lieu habituel dans la commune le 3 novembre 2023 jusqu'au 21 novembre 2023

Fait pour servir et valoir ce que de droit. A Vensat, le 08 janvier 2024

Le Maire, Brigitte BILLEBAUD

Pour le Maire L'Adjoint délégué.





- PROCES VERBAL -

Le Vernet le 20 décembre 2023

Objet : demande d'autorisation environnementale carrière de roches massives « Ferme de Rouzat », commune de Gannat-Allier.

Référence : arrêté préfectoral N° 2691/2023 du 27 octobre 2023.

Pièces jointes : copies des observations du registre papier et du registre dématérialisé.

- 1. Rappel: conformément à l'article 7 de l'arrêté de référence, le commissaire enquêteur, est tenu de communiquer au porteur de projet les observations écrites et orales recueillies au cours de l'enquête publique, en l'invitant à produire un mémoire en réponse dans un délais de 15 jours.
- 2. <u>Déroulement de la procédure</u>: cette enquête publique s'est tenue dans des conditions satisfaisantes et les dispositions de l'arrêté du 27 octobre ont été respectées. 4 personnes sont venues en mairie rencontrer le commissaire enquêteur durant ses permanences pour avoir des informations sur le projet. Une contribution est portée sur le registre papier.

3. Observations recueillies:

Le registre papier déposé en mairie de Gannat contient une contribution :

Messieurs Mathinier Cyril et Christian, riverains les plus proches de la carrière émettent un avis favorable au projet, mais demandent de modérer la charge des tirs de mines en raison des vibrations importantes occasionnées sur leurs bâtiments(élevage et habitations).

Le dossier dématérialisé, a été consulté par 507 personnes, 120 visiteurs ont téléchargé des pièces, 4 contributions sont portées sur le registre dématérialisé :

- 1 avis est favorable au projet :
 - M. Petit, à la date du 18 décembre, considère qu'il est nécessaire d'encourager la production locale pour des raisons économiques

(maintien/création d' emplois) et environnementales(amélioration du bilan carbone en limitant les transports).

- 3 avis sont défavorables au projet :
 - Anonyme, en date du 24 novembre 2023, opposé en raison du contexte actuel.
 - M. Hubert Montjol, en date du 15 décembre 2023, opposé au projet pour des raisons d'atteintes environnementales, co visibilité depuis la D 2209, préconise des arbres de haute tige en périphérie, impact sur la faune, les passeraux, projet en opposition avec l'esprit ZAN, insécurité de la circulation PL dans Gannat, remise en état finale insuffisante.
 - M. Michel Durant, de l'association Nature Vivante Gannat, à la date du 15 décembre fait connaître son opposition au projet d'extension de la carrière pour des raisons environnementales(qualité de l'air, impact paysager, consommation d'espaces naturels) et de sécurité routière.
- 4. Observations du commissaire enquêteur : 2 compléments d'information à apporter sur le dossier :
 - la lettre de demande du pétitionnaire(pièce A) fait référence aux arrêtés préfectoraux des 30/01/1998 et 24/03/2020, alors que dans le dossier, à plusieurs reprises sont mentionnés : arrêté préfectoral n°23 du 06/01/2000 et arrêté complémentaire n° 791/2020 du 24 mars 2020. S'agit il d'une faute de frappe ?
 - dans le cadre de l'extension de la carrière, les fronts de taille vont être légèrement déplacés vers le Sud. Suite à une demande sur ce point particulier, est il possible d'avoir des précisions dimensionnelles, ou plan précis de l'évolution de l'extension.
- 5. Retour du porteur de projet :comme noté au paragraphe 1 de ce procès verbal, le pétitionnaire est invité à faire connaître ses réponses aux observations recueillies par un mémoire en réponse adressé au commissaire enquêteur dans un délais de 15 jours.

Le porteur de projet.

Le commissaire enquêteur.

Destinataire:

SARL SEMONSAT FILS CARRIERES TP.

Annexe 16.

Demande d'autorisation environnementale Carrière de roche massive au lieu-dit « Ferme de Rouzat » située sur la commune de Gannat (03)

Mémoire en réponse au procès-verbal commissaire enquêteur du 20 décembre 2023 suite à l'enquête publique tenue du lundi 20 novembre au mercredi 20 décembre 2023

A l'attention de Monsieur Robert FRADIN, commissaire enquêteur,

Suite aux <u>observations recueillies lors de l'enquête publique</u>, je confirme que l'étude d'impact détaille les effets du projet de poursuite d'activité de la carrière de la « Ferme de Rouzat » sur les riverains et l'environnement, avec des mesures d'évitement et de réduction appropriées.

Les <u>tirs de mine</u> seront exclus en bordure Nord de la carrière, au plus près de la « Ferme de Rouzat ». Les fronts supérieurs, constitués de granite altéré « rippable », seront excavés à la pelle mécanique et à la dent de déroctage, n'occasionnant donc pas de vibrations sur les constructions. Ainsi, sont prévues les dispositions suivantes : aucun tir de mine ne sera effectué à moins de 140 m des constructions, les tirs seront chargés à 35 kg/trou sur une hauteur de 7,5 m entre 140 et 180 des constructions (50% de charge), les tirs seront chargés à 70 kg/trou sur une hauteur de 15 m au-delà de 180 m des constructions (100% de charge). Lors des tirs, des mesures vibratoires sont effectuées aux premières constructions pour vérifier les seuils réglementaires de vibrations et ajuster les charges si nécessaires.

Les effets sur les riverains et l'environnement du projet de carrière sont limités et accompagnés de mesures d'évitement et de réduction. Le projet s'inscrit dans la continuité d'une carrière existante permettant de valoriser un gisement local de roche massive. L'extension de la zone d'exploitation de carrière reste très faible, car le projet consiste à un approfondissement dans un massif rocheux granitique stable. La consommation d'espace naturel sera donc limitée. Dans l'emprise de la demande d'autorisation, les bandes périphériques seront maintenues boisées naturellement dans le but de réduire les effets sur le paysage et de conserver des lieux de refuge pour la biodiversité. Sur le plan morphologique, la carrière approfondie « en dent creuse » restera discrète dans le paysage, sans perception supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Les effets du projet sur la qualité de l'air, le trafic et la sécurité routière ont été développés dans l'étude d'impact et reprécisés le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale. Enfin, la remise en état finale de la carrière, avec maintien d'escarpements rocheux, reconquête forestière par taillis de chênes pédonculés, carreau aménagé de mares peu profondes et chaos rocheux, apparaît singulière et adaptée à son environnement naturel.

Je confirme que la carrière de la « Ferme de Rouzat » à Gannat est autorisée initialement par l'arrêté préfectoral du 06 janvier 2000 (et non du 30 janvier 1998). Par arrêté préfectoral complémentaire du 24 mars 2020, l'autorisation environnementale d'exploiter la carrière est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

SEMONSAT FILS CARRIERES TRAVAUX PUBLICS - Page 1/2

L'extension de la carrière comprendra un décalage des fronts vers le Nord, sur une distance maximale de 30 m, avec ajout d'une bande de retrait de 10 m. Cet élargissement demeure nécessaire à l'approfondissement en projet. A l'Ouest et au Sud-Ouest, le décalage rejoindra les fronts actuels dans le but d'harmoniser la géométrie de carrière. Ainsi, dans les angles Nord-Ouest et Sud-Ouest de carrière, les fronts seront décalés de 20 m à 10 m. Au Sud, les fonts actuels seront maintenus en l'état. L'approfondissement ne s'effectuera qu'après exploitation et décalage des fronts supérieurs. Une banquette de 10 m sera conservée entre les fronts. La ligne de crête rocheuse actuelle à l'Ouest et au Sud de la carrière ne sera pas dépassée, comme prévu dans ce projet d'exploitation.

A Gannat, le 22 décembre 2023

Jean-Christophe SEMONSAT, gérant
SEMONSAT FILS CARRIERES TRAVAUX PUBLICS

SARL SIMONSAT FILS

5, ZA Les Près Liets - 03800 GANNAT SARL BU OPLON de 12 MAN 2 E PCE LISSET 413 70

Bureau : (M 7): 2 84 60 Jean-Christophe : 06 30 14 48 76

Stépha**l**le : 05 80 14 48 80